



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2013



Vendredi 17 mai 2013
à 10 heures
au Palais des Congrès
2 place de la Porte Maillot – 75017 Paris

Documents visés à l'article R.225-83 du Code de commerce



Abréviations

b	baril
pc	pied cube
/j	par jour
t	tonne métrique
bep	baril équivalent pétrole
kbep/j	kilo (millier) bep/j
kb/j	kilo (millier) baril/j
Btu	British thermal unit
\$ ou dollar	dollar américain
\$/b	dollar par baril
\$/t	dollar par tonne
M	million
G	milliard
MW	mégawatt
MWc	mégawatt crête (courant continu)
TWh	térawatt heure
ERMI	European Refining Margin Indicator. Indicateur de marge de raffinage sur frais variables d'une raffinerie complexe théorique d'Europe du Nord située à Rotterdam. Il représente une marge théorique qui diffère de la marge réelle réalisée par TOTAL au cours de chaque période en raison de la configuration particulière de ses raffineries, des effets de mix produit et d'autres conditions opératoires spécifiques à TOTAL au cours de chaque période considérée.
IFRS	International Financial Reporting Standards
API	American Petroleum Institute
GNL	gaz naturel liquéfié
GPL	gaz de pétrole liquéfié
ROACE	Return on Average Capital Employed (rentabilité des capitaux mis en œuvre)
ROE	Return on Equity (rentabilité des capitaux propres)
SEC	United States Securities and Exchange Commission

Table de conversion

1 bep = 1 baril équivalent pétrole = environ 5 434 pc de gaz* pour 2012
1 b/j = environ 50 t/an
1 t = environ 7,5 b (pour une densité de 37° API)
1 Gm ³ /an = environ 0,1 Gpc/j
1 m ³ = environ 35,3 pc
1 t de GNL = environ 48 kpc de gaz
1 Mt/an de GNL = environ 131 Mpc/j

* Ce taux, calculé sur le contenu énergétique équivalent moyen des réserves de gaz naturel de TOTAL, est sujet à changement.

Définitions

Les termes « TOTAL » et « Groupe » utilisés dans le présent document se réfèrent, de façon collective, à TOTAL S.A. et à l'ensemble de ses filiales consolidées directes et indirectes situées en France ou hors de France.

Les termes « Société » et « émetteur » utilisés dans le présent document se réfèrent exclusivement à TOTAL S.A., société mère du Groupe.

	Administration - Direction - Contrôle	page 2
	Ordre du jour	page 4
	Rapport de gestion du Conseil d'administration	page 5
	Observations du Comité Central d'Entreprise pour l'Assemblée générale mixte	page 20
	Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée générale mixte	page 25
	Rapports des Commissaires aux comptes.....	page 36
	• Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés	page 36
	• Rapport sur les opérations sur le capital prévues aux résolutions onze et douze de l'Assemblée générale mixte (partie extraordinaire)	page 38
	Projet de résolutions.....	page 40
	Renseignements concernant les administrateurs.....	page 49
	• Administrateurs en exercice en 2012	page 49
	• Jetons de présence perçus par les administrateurs	page 57
	• Renseignements concernant les candidats au poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires dont la nomination est proposée à l'Assemblée générale	page 59

Les informations détaillées concernant les activités exercées par le Groupe, les comptes consolidés et les comptes sociaux ainsi que les autres informations légales sont regroupées dans le Document de référence du Groupe pour 2012 qui fait l'objet d'un document séparé.

Membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2012

M. Christophe de Margerie

Président-directeur général

M. Thierry Desmarest

Président d'Honneur et administrateur

M. Patrick Artus

Directeur de la Recherche et des Études chez Natixis
Administrateur indépendant

Mme Patricia Barbizet

Vice-Présidente du Conseil d'administration de PPR
Administrateur indépendant

M. Gunnar Brock

Président du Conseil de Stora Enso Oy
Administrateur indépendant

M. Claude Clément

Administrateur représentant les salariés actionnaires

Mme Marie-Christine Coisne-Roquette

Président-directeur général de SONEPAR S.A.
Administrateur indépendant

M. Bertrand Collomb

Président d'Honneur de Lafarge
Administrateur indépendant

M. Paul Desmarais, jr.

Président du Conseil et co-chef de la Direction
de Power Corporation du Canada
Administrateur indépendant

Mme Anne-Marie Idrac

(Administrateur depuis mai 2012)
Ancienne Secrétaire d'État au Commerce Extérieur
Administrateur indépendant

Mme Barbara Kux

Membre du Directoire de Siemens AG
Administrateur indépendant

M. Gérard Lamarche

(Administrateur depuis janvier 2012)
Administrateur délégué du Groupe Bruxelles Lambert S.A.
Administrateur indépendant

Mme Anne Lauvergeon

Ancienne Présidente du Directoire d'Areva
Administrateur indépendant

M. Claude Mandil

Ancien Directeur exécutif de l'Agence Internationale
de l'Énergie (AIE)
Administrateur indépendant

M. Michel Pébereau

Président d'Honneur de BNP Paribas
Administrateur indépendant

Administrateurs dont le mandat a expiré en 2012

M. Thierry de Rudder

(Administrateur jusqu'en janvier 2012)
Administrateur délégué du Groupe Bruxelles Lambert S.A.
Administrateur indépendant

M. Daniel Bouton

(Administrateur jusqu'en mai 2012)
Président d'Honneur de Société Générale
Administrateur indépendant

Tous les membres du Conseil d'administration sont domiciliés au Siège Social de TOTAL S.A.
2, Place Jean Millier La Défense 6 - 92400 Courbevoie

Les informations détaillées sur les administrateurs de la Société figurent en pages 49 à 57 du présent document

Membres du Comité d'audit ⁽¹⁾

Mme Patricia Barbizet
Mme Marie-Christine Coisne-Roquette
M. Gérard Lamarche

Membres du Comité des rémunérations ⁽¹⁾

M. Michel Pébereau
M. Patrick Artus
M. Gunnar Brock
M. Thierry Desmarest
M. Claude Mandil

Membres du Comité de nomination et de la gouvernance ^{(1) (2)}

M. Thierry Desmarest
M. Patrick Artus
M. Gunnar Brock
M. Bertrand Collomb
M. Claude Mandil

Membres du Comité stratégique ⁽¹⁾

M. Christophe de Margerie
M. Thierry Desmarest
Mme Patricia Barbizet
M. Gunnar Brock
Mme Barbara Kux
M. Gérard Lamarche
Mme Anne Lauvergeon
M. Claude Mandil

(1) Situation à compter du 9 février 2012.

(2) Comité de gouvernance et d'éthique depuis le 27 mars 2013.

Contrôle externe de la Société – Commissaires aux comptes

Titulaires

ERNST & YOUNG audit

1/2 place des Saisons
92400 Courbevoie
Date de nomination : 14/05/2004
Renouvelé le 21/05/2010 pour 6 exercices
Pascal Macioce, Laurent Vitse

KPMG audit

Département de KPMG S.A.
1 cours Valmy, 92923 Paris La Défense cedex
Date de nomination : 13/05/1998
Renouvelé le 21/05/2010 pour 6 exercices
Jay Nirsimloo

Suppléants

Cabinet Auditex

1/2 place des Saisons, 92400 Courbevoie
Date de nomination : 21/05/2010 pour 6 exercices

KPMG Audit I.S.

3 Cours du Triangle – Immeuble le Palatin
92800 Puteaux
Date de nomination : 21/05/2010 pour 6 exercices



Plateforme de Yadana, Myanmar.

- Rapport du Conseil d'administration
- Rapports des Commissaires aux comptes

I – De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Approbation des comptes de la Société au 31 décembre 2012
- Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2012
- Affectation du bénéfice, fixation du dividende
- Autorisation consentie au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Thierry Desmarest
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Gunnar Brock
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Gérard Lamarche
- Nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires (candidat : M. Charles Keller)^(*)
- Nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires (candidat : M. Philippe Marchandise)^(*)
- Fixation du montant global des jetons de présence

II – De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- Autorisation à donner au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société à des collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de sociétés du Groupe, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions émises du fait de levées d'options de souscription.
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions émises en raison de la souscription des actions par les salariés du Groupe.

La Société a par ailleurs reçu de la part du Comité Central d'Entreprise de l'UES Amont de TOTAL, 2 place Jean Millier - La Défense 6 – 92078 Paris la Défense cedex, cinq projets de résolutions portant sur les sujets ci-après :

- constitution d'un Comité d'éthique indépendant au sein du Conseil d'administration ;
- éléments de rémunération des mandataires sociaux et salariés liés aux indicateurs de sécurité industrielle ;
- engagement de TOTAL en faveur du Label Diversité ;
- présence d'un représentant des salariés dans le Comité des rémunérations ;
- développement de l'actionnariat individuel (instauration d'un dividende majoré).

(*) Conformément à l'article 11 des statuts de la Société, un seul siège d'administrateur représentant les salariés actionnaires étant à pourvoir, sera seul désigné le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix et au moins la majorité.

Examen de la situation financière et des résultats

Panorama de l'exercice 2012 pour TOTAL

L'année 2012 a été marquée par un ralentissement économique qui a pesé sur la demande pétrolière des pays OCDE. Le dynamisme des pays émergents et les besoins engendrés par l'accident de Fukushima au Japon ont néanmoins soutenu la croissance globale de la demande de produits pétroliers, en particulier en Asie en fin d'année. Les marchés sont restés suffisamment approvisionnés grâce notamment à la hausse de la production de pétrole non-conventionnel en Amérique du Nord, alors que la persistance de facteurs géopolitiques faisait peser des tensions sur l'offre. Le prix moyen du Brent est ainsi demeuré stable, s'établissant à 111,7 \$/b en 2012 contre 111,3 \$/b en 2011.

Les prix spot du gaz sont restés stables en 2012 en Europe et en Asie, soutenus par la demande des marchés asiatiques. À l'inverse, les prix spot du gaz aux États-Unis ont atteint des niveaux très bas en raison de l'abondance de l'offre de gaz naturel liée à l'exploitation du gaz de schiste, renforcé par la production du gaz associé à la production de liquides non-conventionnels.

La poursuite de la réduction progressive de la capacité de raffinage européen combinée à un niveau très élevé d'arrêts pour maintenance dans l'industrie mondiale du raffinage a limité la surcapacité constatée depuis 2009, permettant ainsi un rebond des marges de raffinage de 17 \$/t en 2011 à 36 \$/t en 2012⁽¹⁾. Les marges de la pétrochimie en Europe ont quant à elles diminué en moyenne sur l'année sous l'effet de la baisse de la demande consécutive au ralentissement économique. À l'inverse aux États-Unis, la pétrochimie a bénéficié de la baisse des cours de l'éthane et des gaz de pétrole liquéfié, favorisant un rebond des marges.

Dans ce contexte, le résultat net ajusté de TOTAL s'établit à 12,4 milliards d'euros, en hausse par rapport à 2011. Ce

résultat reflète essentiellement les bonnes performances des secteurs, dans un environnement favorable pour l'Amont et marqué par un rebond temporaire mais significatif des marges de raffinage dans l'aval. Le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont atteint 11,2 milliards d'euros en 2012, en hausse de 6 % par rapport à l'an passé, aidé en particulier par l'évolution du taux de change €-\$. Le secteur Raffinage-Chimie affiche une hausse de 67 % de son résultat opérationnel net ajusté. Cette augmentation s'explique essentiellement par les effets de la hausse des marges de raffinage. Enfin, le secteur Marketing & Services a vu son résultat augmenter de 3 % par rapport à 2011.

L'année 2012 a été marquée par une baisse significative des acquisitions par rapport à 2011, et par un niveau de cessions de 6 milliards de dollars illustrant la volonté du Groupe d'optimiser et de simplifier son portefeuille, en le développant sur des actifs Amont à fort potentiel de croissance.

Grâce essentiellement à la hausse de son *cash flow* opérationnel et à la baisse du niveau des acquisitions, TOTAL a financé ses investissements tout en augmentant de près de 3 % son dividende à 2,34 euros par action, dont la distribution sera proposée à l'Assemblée générale du 17 mai 2013. La solidité du bilan a été renforcée avec un taux d'endettement fin 2012 qui s'établit à 21 % contre 23 % à fin 2011.

Sur le plan opérationnel, le Groupe a fait face en 2012 à des accidents survenus en mer du Nord et au Nigeria, ainsi qu'à des problèmes de sûreté sur ses installations au Yémen qui sont venus affecter ses productions. Avec responsabilité et transparence, TOTAL a réaffirmé la priorité absolue portée à la sécurité des opérations et son engagement en faveur de la protection de l'environnement. Il a par ailleurs poursuivi l'amélioration de ses performances sécurité illustrée par un TFAD (TRIR⁽²⁾) du Groupe en baisse de 18 % par rapport à 2011.

(1) Sur la base de l'indicateur de marge European Refining Margin Indicator de TOTAL.

(2) Total Recordable Injury Rate.



Un technicien recueille des données thermographiques sur un collecteur de l'unité de la raffinerie de Normandie, Harfleur, France.

Dans l'Amont, quatre découvertes significatives en Argentine, aux États-Unis dans le golfe du Mexique, au Nigeria et en Norvège sont de nouveaux résultats de la stratégie d'exploration plus audacieuse menée par le Groupe. L'année 2012 a également connu le succès des démarrages de production notamment sur les champs d'Usan, Islay, Bongkot South, Halfaya, et South Mahakam. Le développement de nouveaux projets majeurs tels que ceux d'Ofon II, Hild ou Tempa Rossa a été lancé afin d'assurer la croissance des prochaines années. L'année 2012 a également été marquée par l'extension du domaine minier avec l'obtention de permis dans des zones d'exploration prometteuses, notamment en Irak, en Bulgarie, en Uruguay, au Kenya ou au Kazakhstan.

En parallèle, TOTAL a cédé quelques actifs matures ou non stratégiques de l'Amont tels une participation dans des *pipelines* en Norvège, sa filiale de production en Colombie ou des participations minoritaires dans des actifs au Nigeria et en mer du Nord. Il a par ailleurs annoncé la vente de la participation dans le bloc offshore OML 138 au Nigeria comprenant le champ d'Usan.

Dans les activités de Raffinage-Chimie, TOTAL a détaillé sa stratégie qui consiste à augmenter la compétitivité de ses activités pour porter la rentabilité du secteur de 6 % en 2010 à 13 % en 2015 dans l'environnement de 2010, à réduire son exposition dans les zones matures, principalement l'Europe, et à étendre sa présence dans les zones de croissance. Ainsi, l'année 2012 a vu l'avancée de la modernisation de la raffinerie de Normandie en France et de la construction de la raffinerie de Jubail en Arabie Saoudite dont le démarrage est prévu en 2013.

Dans le Marketing & Services, le Groupe a fait évoluer son organisation en 2012 pour mettre en œuvre ses ambitions de croissance. Il a renforcé ses positions de leader sur le continent africain et au Moyen-Orient avec notamment le développement de ses activités en Jordanie et de ses ventes de produits de spécialité. En Europe, il a poursuivi l'optimisation de ses activités en déployant son nouveau concept de stations-service Total access sur 300 stations fin 2012. Dans les Énergies Nouvelles, TOTAL a intensifié ses actions pour renforcer sa compétitivité dans le domaine de l'énergie solaire photovoltaïque dans un

contexte de profonde mutation de l'industrie, et annoncé fin 2012 le succès commercial remporté par sa filiale SunPower avec la vente du projet Antelope Valley aux États-Unis.

La dynamique de croissance des budgets de recherche et développement engagée depuis 2004 a été maintenue avec des dépenses qui se sont élevées à 805 millions d'euros en 2012, en hausse de 4 % par rapport à 2011. Ces dépenses devraient permettre, en particulier, de poursuivre la constante amélioration de l'expertise technologique du Groupe dans l'exploitation des ressources pétrolières et gazières mais aussi de développer des technologies du solaire, de la biomasse et du captage et stockage du CO₂ visant à contribuer à l'évolution de l'offre énergétique mondiale.

Enfin, TOTAL a réaffirmé en 2012 la priorité donnée à la sécurité et à l'environnement dans le cadre de ses opérations et de ses investissements pour l'ensemble de ses activités. À travers les projets menés dans de très nombreux pays, le Groupe a également placé les enjeux sociétaux, éthiques, et la contribution au développement du tissu économique local au cœur de ses préoccupations.

Au 31 décembre 2012, les activités du Groupe sont divisées en trois secteurs définis comme suit :

- un secteur Amont comprenant aux côtés de l'Exploration et de la Production d'hydrocarbures, l'activité Gas & Power ;
- un secteur Raffinage-Chimie qui constitue un grand pôle industriel contenant les activités de raffinage, de pétrochimie, de fertilisants et de chimie de spécialités. Ce secteur couvre également les activités de trading pétrolier et les transports maritimes ;
- un secteur Marketing & Services comprenant les activités mondiales d'approvisionnement et de commercialisation dans le domaine des produits pétroliers ainsi que l'activité Énergies Nouvelles.

Par ailleurs, le secteur Holding comprend les activités fonctionnelles et financières des holdings. En conséquence des réorganisations mises en œuvre en 2012, l'information par secteur d'activité des périodes comparatives a fait l'objet d'un retraitement selon la nouvelle organisation en vigueur au 31 décembre 2012.



Raffinerie de Jubail, Arabie Saoudite.

Résultats du Groupe pour l'année 2012

Résultats du Groupe (en millions d'euros)	2012	2011	2010
Chiffre d'affaires	200 061	184 693	159 269
Résultat opérationnel ajusté des secteurs d'activité ^(a)	24 986	24 409	19 797
Résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité ^(a)	13 437	12 263	10 622
Résultat net (part du Groupe)	10 694	12 276	10 571
Résultat net ajusté (part du Groupe) ^(a)	12 361	11 424	10 288
Nombre moyen pondéré dilué d'actions (en millions)	2 267	2 257	2 244,5
Résultat net ajusté dilué par action (en euro) ^{(a) (b)}	5,45	5,06	4,58
Dividende par action (en euro) ^(c)	2,34	2,28	2,28
Dette nette/capitaux propres (au 31 décembre)	21 %	23 %	22 %
Rentabilité des capitaux moyens employés (ROACE) ^(d)	16 %	16 %	16 %
Rentabilité des capitaux propres	18 %	18 %	19 %
Flux de trésorerie d'exploitation	22 462	19 536	18 493
Investissements bruts	22 943	24 541	16 273
Désinvestissements (au prix de cession)	5 871	8 578	4 316

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents, hors effet des variations de juste valeur à compter du 1^{er} janvier 2011 et, jusqu'au 30 juin 2010, hors quote-part, pour TOTAL, des éléments d'ajustement de Sanofi.

(b) Calculé sur le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(c) Dividende 2012 : sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2013.

(d) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

Paramètres d'environnement	2012	2011	2010
Parité €-\$	1,28	1,39	1,33
Brent (\$/b)	111,7	111,3	79,5
Marges de raffinage européennes ERMI ^(a) (\$/t)	36,0	17,4	27,4

(a) L'ERMI est un indicateur de marge de raffinage sur frais variables d'une raffinerie complexe théorique d'Europe du Nord située à Rotterdam. Il représente une marge théorique qui diffère de la marge réelle réalisée par TOTAL au cours de chaque période en raison de la configuration particulière de ses raffineries, des effets de mix produit et d'autres conditions opératoires spécifiques à TOTAL au cours de chaque période considérée.

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel (en millions d'euros)	2012	2011	2010
Éléments non récurrents du résultat opérationnel	(2 342)	(873)	(1 394)
Charges de restructuration	(2)	-	-
Dépréciations exceptionnelles	(1 474)	(781)	(1 416)
Autres éléments	(866)	(92)	22
Effet des variations de juste valeur	(9)	45	-
Effet de stock (écart FIFO/coût de remplacement) ^(a)	(234)	1 215	993
Total des éléments d'ajustement du résultat opérationnel	(2 585)	387	(401)

(a) Voir note 1N de l'annexe aux comptes consolidés.

Éléments d'ajustement du résultat net part du Groupe (en millions d'euros)	2012	2011	2010
Éléments non récurrents du résultat net (part du Groupe)	(1 503)	(14)	(384)
Plus-values de cession	581	1 538	1 046
Charges de restructuration	(77)	(122)	(53)
Dépréciations exceptionnelles	(1 112)	(1 014)	(1 224)
Autres éléments	(895)	(416)	(153)
Quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi ^(a)	-	-	(81)
Effet des variations de juste valeur	(7)	32	-
Effet de stock (écart FIFO/coût de remplacement ^(b))	(157)	834	748
Total des éléments d'ajustement du résultat net (part du Groupe)	(1 667)	852	283

(a) Le Groupe ne consolide plus sa participation dans Sanofi depuis le 1^{er} juillet 2010. Participation de TOTAL dans Sanofi de 5,5% au 31 décembre 2010, de 3,2% au 31 décembre 2011 et de 0% au 31 décembre 2012.

(b) Voir note 1N de l'annexe aux comptes consolidés.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2012 s'établit à 200 061 millions d'euros (257 038 millions de dollars), contre 184 693 millions d'euros en 2011, soit une hausse de 8%.

Résultats opérationnels

Comparé à l'année 2011, l'environnement pétrolier en 2012 a été marqué par une grande stabilité par rapport à l'année précédente avec un prix du Brent stable à 111,7 \$/b et un prix moyen de vente du gaz du Groupe qui a augmenté de 3% à 6,74 \$/Mbtu contre 6,53 \$/Mbtu en 2011. Dans l'Aval en revanche, l'indicateur ERMI des marges de raffinage en Europe a affiché une nette hausse en s'établissant à 36,0 \$/t en moyenne contre 17,4 \$/t en 2011.

La parité euro-dollar s'est établie à 1,28 \$/€ contre 1,39 \$/€ en moyenne sur 2011.

Dans ce contexte, le résultat opérationnel ajusté des secteurs d'activité ressort à 24 986 millions d'euros, soit une hausse de 2% par rapport à 2011⁽¹⁾. Exprimé en dollars⁽²⁾, le résultat opérationnel ajusté des secteurs atteint 32,1 milliards de dollars, en baisse de 6% par rapport à 2011 qui s'explique par la baisse du résultat de l'Amont, compensée partiellement par une hausse dans le Raffinage-Chimie et le Marketing & Services.

Le taux moyen d'imposition⁽³⁾ des secteurs est de 55,2% contre 57,9% en 2011, en raison essentiellement de la baisse du taux d'imposition de l'Amont et de la part plus importante des activités aval dans les résultats avant impôt.

Le résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité s'établit à 13 437 millions d'euros contre 12 263 millions d'euros en 2011, en hausse de 10%.

Exprimé en dollars, le résultat opérationnel net ajusté des secteurs est en hausse de 1%. Le fait que ce résultat opérationnel net ajusté des secteurs soit en hausse en 2012 alors que le résultat opérationnel ajusté des secteurs est en baisse par rapport à 2011 s'explique principalement par la baisse du taux moyen d'imposition des secteurs entre les deux périodes et par la hausse du résultat ajusté des sociétés mise en équivalence.

Résultats nets part du Groupe

Le résultat net ajusté est en hausse de 8% et s'élève à 12 361 millions d'euros contre 11 424 millions d'euros en 2011. Exprimé en dollars, le résultat net ajusté est stable par rapport à 2011.

Le résultat net ajusté exclut l'effet de stock après impôt, les effets des variations de juste valeur et les éléments non récurrents :

- L'effet de stock après impôt ressort à -157 millions d'euros contre +834 millions d'euros en 2011.
- Les effets de variations de juste valeur ont été de -7 millions d'euros en 2012 comparé à +32 millions d'euros en 2011.
- Les autres éléments non récurrents du résultat net ont eu un impact de -1 503 millions d'euros en 2012, constitués essentiellement d'une dépréciation pour perte de valeur sur les actifs du Barnett aux États-Unis, de provisions pour couvrir les coûts d'abandons de puits sur Elgin au Royaume-Uni, de la taxe exceptionnelle de 4% sur les stocks pétroliers en France, de dépréciations d'actifs dans la chimie en Europe et d'une provision comptabilisée dans le cadre d'une transaction en cours avec la SEC et le DoJ aux États-Unis. Ces charges non récurrentes ont été partiellement compensées en 2012 par des plus-values de cession d'actifs. Les autres éléments non récurrents s'élevaient à -14 millions d'euros en 2011.

(1) Les éléments non récurrents du résultat opérationnel des secteurs d'activités ont eu un impact de -2 342 millions d'euros en 2012. Ils avaient eu un impact de -873 millions d'euros en 2011.

(2) Chiffres en dollars obtenus à partir des chiffres en euros convertis sur la base du taux de change moyen €-\$ de la période : 1,2848 \$/€ en 2012, 1,3920 \$/€ en 2011 et 1,3257 \$/€ en 2010.

(3) Il se définit de la manière suivante : (impôt sur le résultat opérationnel net ajusté) / (résultat opérationnel net ajusté - quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence - dividendes reçus des participations + impôt sur le résultat opérationnel net ajusté).

Le résultat net part du Groupe ressort à 10 694 millions d'euros contre 12 276 millions d'euros en 2011.

Le taux moyen d'imposition du Groupe s'établit à 56,2 % en 2012 contre 58,4 % en 2011.

Au 31 décembre 2012, le nombre dilué d'actions est de 2 270,4 millions contre 2 263,8 millions au 31 décembre 2011.

En 2012, le résultat net ajusté dilué par action, calculé sur la base d'un nombre moyen pondéré dilué d'actions de 2 266,6 millions, s'élève à 5,45 euros contre 5,06 euros en 2011, soit une hausse de 8 %.

Exprimé en dollars, le résultat net ajusté dilué par action est de 7,01 dollars contre 7,05 dollars en 2011, soit une baisse de 1 %.

Investissements - désinvestissements

Les investissements hors acquisitions, y compris variation des prêts non courants, se sont établis à 18,5 milliards d'euros (23,8 milliards de dollars) en 2012 contre 14,8 milliards d'euros (20,6 milliards de dollars) en 2011, une hausse expliquée par l'augmentation des investissements dans l'Amont liée à l'important programme de nouveaux projets actuellement en développement.

Les acquisitions ont représenté 3,1 milliards d'euros (4,0 milliards de dollars) en 2012, essentiellement constituées de l'acquisition d'une participation dans des licences d'exploration et de production en Ouganda, de 1,3 % supplémentaire dans

le capital de Novatek⁽¹⁾, de divers permis d'exploration, des intérêts du partenaire dans la société Fina Antwerp Olefins et d'accords de portage dans les gisements de gaz à condensats de l'Utica aux États-Unis.

Les cessions en 2012 se sont élevées à 4,6 milliards d'euros (5,9 milliards de dollars), incluant essentiellement la vente du solde de la participation dans le capital de Sanofi, d'une participation dans le réseau de *pipeline* Gassled en Norvège, d'actifs Amont au Nigeria, au Royaume-Uni, en Colombie et en France et de la cession, dans l'aval, de participations du Groupe dans les sociétés Composites One aux États-Unis, Pec-Rhin et Geostock en France.

Les investissements nets ressortent à 17,1 milliards d'euros (21,9 milliards de dollars) en 2012, en hausse de 7 % par rapport à leur niveau de 16,0 milliards d'euros (22,2 milliards de dollars) en 2011. Exprimés en dollars, les investissements nets en 2012 sont en baisse de 1 % qui s'explique en particulier par une forte baisse des acquisitions en 2012 par rapport à l'année précédente.

Rentabilités

Le ROACE en 2012 est de 16 % pour le Groupe, stable par rapport à 2011. La rentabilité des capitaux propres (*Return On Equity*, ROE) s'établit à 18 % en 2012, contre 18 % en 2011 et 19 % en 2010.

Résultats du secteur Amont

Environnement Prix de vente liquides et gaz ^(a)	2012	2011	2010
Brent (\$/b)	111,7	111,3	79,5
Prix moyen de vente liquides (\$/b)	107,7	105,0	76,3
Prix moyen de vente gaz (\$/Mbtu)	6,74	6,53	5,15
Prix moyen des hydrocarbures (\$/bep)	77,3	74,9	56,7

(a) Filiales consolidées, hors marges fixes. À partir du premier trimestre 2012, intègre les sous/sur-enlèvements d'hydrocarbures à la valeur de marché.

(1) L'intérêt du Groupe au capital de Novatek atteint 15,3 % à fin 2012.



Raffinerie de Jubail, Arabie Saoudite.

TOTAL a bénéficié de conditions de marché favorables dans l'Amont en 2012. Les prix moyens de vente des liquides et

de gaz du Groupe ont augmenté de 3 % sur l'année 2012 par rapport à 2011.

Productions d'hydrocarbures	2012	2011	2010
Liquides (kb/j)	1 220	1 226	1 340
Gaz (Mpc/j)	5 880	6 098	5 648
Productions combinées (kbep/j)	2 300	2 346	2 378

En 2012, la production d'hydrocarbures a été de 2 300 kbep/j, en baisse de 2 % par rapport à 2011, essentiellement en raison des éléments suivants :

- +4,5 % liés aux démarrages et à la croissance des nouveaux projets,
- -4 % liés au déclin naturel des productions,
- +1,5 % liés aux variations de périmètre intégrant essentiellement les productions correspondant à la participation détenue dans Novatek nette de la cession de la participation

dans CEPSA et de divers actifs de production au Royaume-Uni, en France, au Nigeria et au Cameroun,

- -2 % liés aux accidents d'Elgin en mer du Nord et d'Ibewa au Nigeria,
- -1,5 % liés aux conditions de sécurité au Yémen et à l'arrêt des productions en Syrie, partiellement compensés par le retour des productions en Libye,
- -0,5 % lié aux effets prix⁽¹⁾.

Réserves d'hydrocarbures au 31 décembre	2012	2011	2010
Liquides (Mb)	5 686	5 784	5 987
Gaz (Gpc)	30 877	30 717	25 788
Hydrocarbures (Mbep)	11 368	11 423	10 695

Les réserves prouvées d'hydrocarbures établies selon les règles de la SEC (Brent à 111,13 \$/b) s'élèvent à 11 368 Mbep au 31 décembre 2012. Au niveau de production moyen de 2012, la durée de vie des réserves est de plus de 13 ans.

Le taux de renouvellement des réserves prouvées⁽²⁾, établies selon les règles de la SEC, ressort à 93 %.

Le taux de renouvellement organique des réserves⁽³⁾ atteint pour sa part 100 % dans un environnement de prix constant.

Fin 2012, TOTAL possède un portefeuille solide et diversifié de réserves prouvées et probables⁽⁴⁾ représentant plus de 20 ans de durée de vie au niveau de production moyen de 2012 et des ressources⁽⁵⁾ représentant plus de 45 ans de durée de vie.

(1) Impact des prix des hydrocarbures sur les droits à production.

(2) Variation des réserves hors productions : i.e. (révisions + découvertes, extensions + acquisitions - cessions) / productions de la période.

(3) Taux de renouvellement dans un environnement de prix constant, pour un prix du baril de 110,96 \$/b, si l'on exclut les acquisitions et les cessions.

(4) En se limitant aux réserves prouvées et probables couvertes par des contrats d'Exploration-Production, sur des champs ayant déjà été forés et pour lesquels les études techniques mettent en évidence un développement économique dans un environnement de Brent à 100 \$/b, y compris les projets développés par des techniques minières.

(5) Réserves prouvées et probables et ressources contingentes (quantités moyennes potentiellement récupérables des accumulations connues, Society of Petroleum Engineers - 03/07).



Usine Qatargas, Qatar.



Champ de Kashagan, Kazakhstan.

Depuis le 1^{er} juillet 2012, le secteur Amont n'intègre plus l'activité Énergies Nouvelles, affectée au secteur Marketing & Services. En conséquence, l'information des périodes comparatives antérieures à ce changement a fait l'objet d'un retraitement selon la nouvelle organisation en vigueur.

Résultats (en millions d'euros)	2012	2011	2010
Résultat opérationnel ajusté	22 108	22 609	17 694
Résultat opérationnel net ajusté	11 186	10 602	8 629
Flux de trésorerie d'exploitation	18 950	17 044	15 617
Flux de trésorerie d'exploitation ajusté	18 306	17 661	14 176
Investissements	19 618	20 662	13 049
Désinvestissements au prix de cession	2 798	2 591	2 067
Rentabilité des capitaux moyens employés ^(a)	18 %	21 %	-

(a) Les capitaux employés 2009 n'ont pas été recalculés selon la nouvelle organisation.

Sur l'ensemble de l'année 2012, le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont s'élève à 11 186 millions d'euros contre 10 602 millions d'euros en 2011, soit une progression de 6 %. Exprimé en dollars, le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont est en baisse de 3 % à 14,4 milliards de dollars, qui s'explique principalement par la baisse des productions d'hydrocarbures du Groupe, alors que l'effet de la hausse des coûts techniques mentionnée ci-dessous a été en grande partie compensée par la baisse du taux moyen d'imposition de l'Amont.

Les coûts techniques des filiales consolidées, établis conformément à l'ASC 932 ⁽¹⁾, s'établissent à 22,8 \$/bep en 2012, contre 18,9 \$/bep en 2011, une hausse qui s'explique principalement par la hausse des amortissements des immobilisations corporelles à la suite des démarrages de grands projets tels Pazflor, Halfaya et Usan, ainsi que par la hausse des dépenses d'exploration passées en charge.

La rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE) de l'Amont est de 18 % en 2012 contre 21 % en 2011.

Résultats du secteur Raffinage-Chimie

Données opérationnelles ^(a)	2012	2011	2010
Volumes raffinés (kb/j)	1 786	1 863	2 009

(a) Y compris quote-part de CEPESA jusqu'au 31 juillet 2011 et dans TotalErg. Le résultat relatif aux raffineries en Afrique du Sud, aux Antilles françaises et en Italie est reporté dans le secteur Marketing & Services.

Sur l'année 2012, les volumes raffinés sont en baisse de 4 % par rapport à 2011 reflétant l'effet périmètre lié à la cession de la participation du Groupe dans CEPESA effectuée fin juillet 2011 et l'arrêt de la raffinerie de Rome survenu à la fin du troisième trimestre 2012. Hormis cet effet périmètre, les traitements du Groupe ont été en hausse de 4 %, grâce à une meilleure disponibilité de ses raffineries. Comme en 2011, l'année 2012 a été

marquée par un niveau élevé de grands arrêts qui ont concerné essentiellement les raffineries européennes, avec en particulier l'arrêt complet des installations à la raffinerie de Normandie dans le cadre de son programme de modernisation sur la fin de l'année 2012, ainsi que des arrêts planifiés dans les raffineries de Provence et Feyzin.

(1) FASB Accounting Standards Codification Topic 932, Extractive industries – Oil and Gas.

Résultats (en millions d'euros)	2012	2011	2010
Résultat opérationnel ajusté	1 513	613	793
Résultat opérationnel net ajusté	1 414	848	1 012
<i>dont chimie de spécialités</i>	384	423	475
Flux de trésorerie d'exploitation	2 127	2 146	1 226
Flux de trésorerie d'exploitation ajusté	2 170	1 318	2 115
Investissements	1 944	1 910	2 124
Désinvestissements au prix de cession	304	2 509	763
Rentabilité des capitaux moyens employés ^(a)	9 %	5 %	-

(a) Les capitaux employés 2009 n'ont pas été recalculés selon la nouvelle organisation.

L'indicateur de marges de raffinage européennes ERMI s'est établi à 36 \$/t en 2012, soit plus du double par rapport à 2011.

Sur l'ensemble de l'année 2012, le résultat opérationnel net ajusté du secteur Raffinage-Chimie est de 1 414 millions d'euros en hausse de 67 % par rapport à 848 millions d'euros en 2011.

Exprimé en dollars, le résultat opérationnel net ajusté du secteur atteint 1,8 milliard de dollars, en hausse de 54 % par rapport à 2011. Cette nette progression s'explique essentiellement par l'effet positif de l'amélioration des marges de raffinage alors

que les volumes raffinés par le Groupe ont été globalement en baisse de 4 % entre les deux périodes et que la pétrochimie a vu son environnement se dégrader, en particulier en Europe et dans les polymères. La baisse du résultat opérationnel net ajusté dans la chimie de spécialités pour sa part est entièrement imputable à l'effet de la cession d'activités résines mi-2011. Hors cet effet périmètre, le résultat opérationnel net ajusté aurait été en très légère hausse dans la chimie de spécialités.

Le ROACE du secteur Raffinage-Chimie est de 9 % en 2012 contre 5 % en 2011.

Résultats du secteur Marketing & Services

Données opérationnelles ^(a)	2012	2011	2010
Ventes de produits raffinés (kb/j)	1 710	1 987	2 116

(a) Hors négoce international (Trading) et ventes massives Raffinage et y compris quote-part dans TotalErg et, jusqu'au 31 juillet 2011, dans CEPSA.

En 2012, la baisse des ventes de 14 % du secteur Marketing & Services par rapport à 2011 s'explique essentiellement par l'effet de la cession par le Groupe de sa participation dans CEPSA et d'activités marketing au Royaume-Uni.

Depuis le 1^{er} juillet 2012, le secteur Marketing & Services intègre l'activité Énergies Nouvelles. En conséquence, l'information des périodes comparatives antérieures à ce changement a fait l'objet d'un retraitement selon la nouvelle organisation en vigueur.



Usine pétrochimique de Gonfreville-Lorcher, France.

Résultats (en millions d'euros)	2012	2011	2010
Chiffre d'affaires	86 614	85 325	75 580
Résultat opérationnel ajusté	1 365	1 187	1 310
Résultat opérationnel net ajusté	837	813	981
dont <i>Énergies Nouvelles</i>	(169)	(197)	n/a
Flux de trésorerie d'exploitation	1 132	541	1 105
Flux de trésorerie d'exploitation ajusté	1 192	1 103	1 405
Investissements	1 301	1 834	1 019
Désinvestissements au prix de cession	152	1 955	83
Rentabilité des capitaux moyens employés ^(a)	12 %	13 %	-

(a) Les capitaux employés 2009 n'ont pas été recalculés selon la nouvelle organisation.

Sur l'ensemble de l'année 2012, le chiffre d'affaires hors Groupe du secteur Marketing & Services s'établit à 86,6 milliards d'euros, en hausse de 2 % par rapport à 2011.

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur Marketing & Services en 2012 s'élève à 837 millions d'euros contre 813 millions d'euros en 2011, soit une progression de 3 %. Cette hausse reflète essentiellement l'amélioration de la performance dans les Énergies Nouvelles. Les activités liées à la distribution de produits pétroliers ont pour leur part conservé un résultat stable en dépit de la baisse globale des volumes vendus, grâce en particulier à une progression du résultat dans les zones Asie-Pacifique et en Europe de l'Est.

Le ROACE du Marketing & Services est de 12 % en 2012 contre 13 % en 2011.

Résultats de TOTAL S.A. en 2012

Le bénéfice de TOTAL S.A., société mère, s'établit à 6 520 millions d'euros en 2012 contre 9 766 millions d'euros en 2011.

Proposition de dividende

Le Conseil d'administration, après avoir arrêté les comptes, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2013 la distribution d'un dividende de 2,34 euros par action au titre de 2012, en hausse de près de 3 % par rapport à l'année précédente.

Le taux de distribution de TOTAL en 2012, calculé sur la base du résultat net ajusté, ressortirait ainsi à 43 %.

Compte tenu des acomptes trimestriels votés par le Conseil d'administration au titre des trois premiers trimestres 2012, le solde du dividende au titre de l'année 2012 s'élèverait à 0,59 euro par action et serait payé en numéraire le 27 juin 2013⁽¹⁾.

(1) Le détachement du solde du dividende aurait lieu le 24 juin 2013; pour les ADR (NYSE : TOT) la date de détachement aurait lieu le 19 juin 2013.



Plateforme pétrolière de Port Gentil, Gabon.

Trésorerie et capitaux

Capitaux à long terme et à court terme

Capitaux à long terme au 31 décembre (en millions d'euros)	2012	2011	2010
Capitaux propres	72 894 ^(a)	68 134	58 718
Dettes financières non courantes	22 274	22 557	20 783
Instruments de couverture des dettes financières non courantes	(1 626)	(1 976)	(1 870)
Total net des capitaux non courants	93 542	88 715	77 631

(a) Hypothèse de distribution d'un dividende au titre de 2012 de 2,34 euros par action.

Capitaux à court terme au 31 décembre (en millions d'euros)	2012	2011	2010
Dettes financières courantes	11 016	9 675	9 653
Actifs financiers courants nets	(1 386)	(533)	(1 046)
Dettes financières courantes nettes	9 630	9 142	8 607
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(15 469)	(14 025)	(14 489)

Source et montant des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2012	2011	2010
Flux de trésorerie d'exploitation	22 462	19 536	18 493
Variation du BFR corrigé de l'effet de stock avant impôt	850	(524)	497
Flux de trésorerie d'exploitation avant variation du BFR, corrigé de l'effet de stock avant impôt	21 612	20 060	17 996
Investissements	(22 943)	(24 541)	(16 273)
Désinvestissements au prix de cession	5 871	8 578	4 316
Cash flow net au coût de remplacement, avant variation du BFR	4 540	4 097	6 039
Dividendes versés	(5 288)	(5 312)	(5 250)
Rachats d'actions	(68)	-	-
Ratio dette nette sur capitaux propres au 31 décembre	21 %	23 %	22 %

Le flux de trésorerie d'exploitation s'élève à 22 462 millions d'euros, en hausse de 15 % par rapport à celui de 2011, essentiellement grâce à l'évolution favorable de la variation du besoin en fonds de roulement entre les deux périodes.

Le flux de trésorerie d'exploitation ajusté ⁽¹⁾ s'établit à 21 612 millions d'euros, en hausse de 8 %. Exprimé en dollars, le flux de trésorerie d'exploitation ajusté est de 27,8 milliards de dollars, une diminution de 1 % par rapport à 2011.

Le *cash flow net* ⁽²⁾ du Groupe ressort à 5 390 millions d'euros contre 3 573 millions d'euros en 2011. Exprimé en dollars, le *cash flow net* du Groupe est de 6,9 milliards de dollars en 2012.

Le ratio de dette nette sur fonds propres s'établit à 21,4 % au 31 décembre 2012 contre 23,0 % au 31 décembre 2011.

(1) Flux de trésorerie d'exploitation au coût de remplacement, avant variation du besoin en fonds de roulement.

(2) Cash flow net = flux de trésorerie d'exploitation + désinvestissements – investissements bruts.

Conditions d'emprunt et structure de financement

La politique du Groupe vise à s'endetter à long terme, principalement à taux variable, ou à taux fixe en cas d'opportunité lors de l'émission en fonction du niveau des taux d'intérêt, en dollars, en euros, ou en dollars canadiens selon les besoins généraux du Groupe. Des *swaps* de taux et de change à long terme peuvent être adossés, à l'émission, aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable ou à taux fixe. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêt de la dette à long terme, TOTAL peut également conclure des *swaps* de taux d'intérêt à long terme.

Les dettes financières non courantes sont, en général, contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars, en euros, ou en dollars canadiens, soit dans des devises échangées contre des dollars, des euros ou des dollars canadiens selon les besoins généraux du Groupe, par le biais de *swaps* d'émission.

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière (analyse multicritères intégrant notamment une étude de la capitalisation boursière, du taux de *Credit Default Swap* (CDS), de la notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité, et de la situation financière générale).

Une limite globale d'encours autorisée est définie pour chaque banque et répartie entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins pour les activités financières.

Pour réduire le risque de valeur de marché sur ses engagements, en particulier sur les *swaps* mis en place dans le cadre des émissions obligataires, le Groupe a également développé un système d'appels de marge, mis en place avec ses contreparties significatives.

Conditions d'utilisation des financements externes

Le montant global des principales lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales aux sociétés du

Groupe (y compris TOTAL S.A.), s'élève à 11 328 millions de dollars au 31 décembre 2012 (contre 11 447 millions de dollars au 31 décembre 2011), dont 10 921 millions de dollars ne sont pas utilisés (11 154 millions de dollars non utilisés au 31 décembre 2011).

TOTAL S.A. bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative. Le montant de ces lignes de crédit s'élève à 10 519 millions de dollars au 31 décembre 2012 (contre 10 139 millions de dollars au 31 décembre 2011), dont 10 463 millions de dollars ne sont pas utilisés (10 096 millions de dollars non utilisés au 31 décembre 2011).

Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à TOTAL S.A. ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière.

Les lignes de crédit accordées aux sociétés du Groupe autres que TOTAL S.A. ne sont pas destinées à financer les besoins généraux du Groupe ; elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Il n'existe pas, au 31 décembre 2012, de restriction à l'utilisation des capitaux dont bénéficient les sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.) pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les activités du Groupe.

Sources de financement attendues

Le financement des investissements, du besoin en fonds de roulement, et du paiement du dividende est assuré par la génération de *cash flow* des opérations, par des désinvestissements d'actifs et, le cas échéant, par l'émission nette d'emprunts.

Pour les années ultérieures et sur la base des conditions actuelles de financement offertes par les marchés financiers, la Société entend maintenir cette politique de financement des investissements et des activités du Groupe.

Recherche & Développement

En 2012, TOTAL a engagé 805 millions d'euros dans la Recherche & Développement (R&D), contre 776 millions d'euros en 2011 et 715 millions d'euros en 2010. La dynamique de croissance des budgets de R&D engagée depuis 2004 a été maintenue.

Depuis 2009 la structure en charge du développement de PME spécialisées dans les technologies innovantes dans le domaine de l'énergie et des *cleantech* gère un portefeuille en croissance régulière.

Les effectifs consacrés aux activités de R&D se sont élevés à 4 110 personnes en 2012, contre 3 946 personnes en 2011 et 4 087 personnes en 2010. Les évolutions du périmètre du Groupe sont la principale source de ces changements.

Les enjeux de la R&D de TOTAL se déclinent en six axes :

- le développement des connaissances, des outils et de la maîtrise technologique permettant de découvrir et d'exploiter

de façon rentable des ressources pétrolières et gazières technologiquement complexes pour répondre à la demande énergétique mondiale ;

- le développement et l'industrialisation de technologies du solaire, de la biomasse et du captage et stockage du CO₂ visant à contribuer à préparer l'avenir énergétique ;
- le développement de matériaux et produits fonctionnels, innovants et compétitifs qui répondent aux besoins spécifiques des clients, facilitent l'émergence de fonctionnalités et de systèmes nouveaux, permettent le remplacement des matériaux actuels par des matériaux plus performants et intègrent les enjeux liés à l'amélioration de l'efficacité énergétique des utilisateurs, à la réduction de leur impact environnemental et de leur toxicité, et à la meilleure gestion de leur cycle de vie et de la valorisation des déchets ;
- le développement, l'industrialisation et l'amélioration de procédés compétitifs de premier niveau, pour la transformation des ressources pétrolières, du charbon et de la biomasse afin d'adapter le dispositif du Groupe à l'évolution des ressources et des marchés, d'améliorer sa fiabilité et la sécurité, de parvenir à une plus grande efficacité énergétique, de réduire son impact environnemental et de maintenir durablement les marges économiques du Groupe ;
- la compréhension et la mesure des impacts de l'activité et des produits du Groupe sur les milieux et les écosystèmes (eau, sol, air, biodiversité) afin de renforcer la sécurité environnementale dans le cadre de la réglementation et de réduire ces impacts pour tendre vers la durabilité des activités du Groupe ;
- la maîtrise et l'utilisation de technologies innovantes, comme les biotechnologies, les sciences des matériaux, les nanotechnologies, le calcul haute performance, les technologies de l'information et de communication ou les techniques analytiques nouvelles.

Ces enjeux sont abordés en synergie au sein du portefeuille de projets. Ils se déclinent de façon différenciée selon les secteurs.

Secteur Amont

Exploration-Production

Outre l'optimisation continue des développements en offshore profond et de la valorisation des ressources gazières, TOTAL poursuit l'amélioration de long terme de ses outils d'exploration, d'acquisition et de traitement sismiques, de caractérisation des réservoirs d'hydrocarbures et de simulation de leur comportement au cours de l'exploitation, notamment pour les réservoirs à faible perméabilité, les réservoirs très enfouis et les réservoirs carbonatés.

L'activité de la R&D s'intensifie dans le domaine des gaz et huile de schiste, avec une attention toute particulière sur la gestion de l'eau dans l'ensemble du cycle de production et sur la recherche d'alternatives à la fracturation hydraulique.

Le Groupe a choisi en 2012 de devenir partenaire du consortium de développement du simulateur Intersect. Il a par ailleurs engagé un important développement des technologies d'exploration et d'exploitation dans les zones de grands froids.

L'amélioration de la récupération des huiles dans les réservoirs matures ainsi que la récupération des huiles lourdes et des bitumes et la réduction de leurs impacts environnementaux restent deux sujets de recherche majeurs. De plus, de nouvelles technologies d'exploitation des schistes bitumineux par pyrolyse sont en cours de développement.

Le projet de captage par oxycombustion et stockage de CO₂ dans le réservoir déplété de Rousse à Lacq (France) arrive au terme de sa phase active de réinjection et se poursuivra par une phase de *monitoring*. La méthodologie de caractérisation des réservoirs dans ce contexte d'injection est maîtrisée. De nouvelles voies de captage plus économes et plus efficaces font l'objet de projets nouveaux.

Enfin, les technologies de la gestion des eaux associées à la production des hydrocarbures font l'objet d'un effort continu de R&D.



Bateau Normand Installer, large de Lobito, Angola.



Raffinerie de Normandie, Harfleur, France.

Gas & Power

Le programme de développement de nouvelles solutions pour le GNL (Gaz naturel liquéfié) se poursuit.

Secteur Raffinage-Chimie

Raffinage & Pétrochimie

La R&D en matière de raffinage et de pétrochimie a été revue en 2012 dans le cadre de la réorganisation du Groupe.

Les orientations sont :

- de maximiser les bénéfices de la synergie entre unités industrielles ;
- de maximiser la création de valeur en tirant parti de ressources diversifiées ;
- d'améliorer continûment la sécurité, la performance et l'efficacité énergétique des procédés par une compréhension approfondie des mécanismes mis en jeu et des relations structure – propriétés des charges et des produits ;
- de proposer une variété différenciée de produits face aux enjeux du marché, notamment en ce qui concerne les carburants et les polymères ;
- de donner au Groupe les moyens de satisfaire les obligations environnementales des unités et des produits, dans une perspective d'amélioration continue.

Dans le Raffinage, TOTAL se prépare à l'émergence des ressources de demain, qu'il s'agisse du pétrole non conventionnel ou de la biomasse, et développe des produits adaptés aux besoins du marché, notamment des carburants et des huiles de base plus performants et permettant des économies d'énergie.

Plusieurs projets de R&D dans le domaine de la production de biocarburants de seconde génération se poursuivent dans le cadre de partenariats industriels (projet *BioTfuel*) ou avec des universitaires.

Un effort soutenu reste engagé pour améliorer continûment les performances des procédés, et contribuer ainsi à l'amélioration des résultats des sites industriels.

Le développement de nouveaux grades de polymères reste un pilier de la stratégie de la Pétrochimie. Futerro, la *joint venture* entre Galactic et TOTAL, est le leader technologique sur la chaîne de production de PLA (acide polylactique), depuis la production du monomère jusqu'au recyclage du polymère.

L'optimisation du procédé « UOP – TOTAL », de production d'oléfines à partir du méthanol (MTO/OCP) a atteint ses objectifs. Un projet industriel est à l'étude et les travaux continuent en soutien au *licensing* de cette technologie.

Enfin, les activités de Pétrochimie poursuivent leur participation avec Hutchinson, Bostik et Atotech, aux projets « Sciences des Matériaux » qui visent à développer et à rendre visibles les compétences et innovations dans le domaine des matériaux.

Une troisième génération du projet *Total Car Concept* vise à démontrer le bénéfice de ces technologies.

Chimie de Spécialités

La R&D en chimie est stratégique pour les produits de spécialités. Elle se développe en étroite relation avec les besoins des filiales et les clients industriels.

Hutchinson poursuit quatre principaux thèmes de recherche : l'efficacité énergétique, la réduction de masse, l'électrification et le contrôle, le confort et la sécurité. Hutchinson développe ses produits et technologies en s'appuyant sur sa capacité à formuler des matériaux avancés originaux et sur la compréhension des systèmes dans lesquels ses produits sont intégrés. D'importants développements sont faits en analyse chimique et simulation numérique.

Bostik concentre ses activités de recherche sur trois plateformes technologiques : les autoadhésifs thermofusibles, les élastomères réactifs, et les systèmes polymère-liants hydrauliques. Sur la base de ces technologies, la R&D développe des solutions d'assemblage fonctionnelles et durables répondant aux besoins des marchés en termes d'efficacité énergétique (bâtiment, transports), d'efficacité matière (hygiène, industrie), et d'impacts environnementaux sur l'ensemble de leur cycle de vie.

Atotech est un des leaders mondiaux des systèmes de production intégrés (chimie, équipement, savoir-faire et service) en finition des surfaces métalliques et en fabrication des circuits intégrés. Compte tenu des enjeux environnementaux liés aux produits de métallisation, près de la moitié des projets de R&D d'Atotech visent à développer des technologies toujours plus propres et à créer les conditions d'un développement durable de ces industries.

Secteur Marketing & Services

Marketing & Services

L'organisation et la stratégie de la R&D du Marketing & Services ont été repensées en 2012 en relation avec l'organisation et les enjeux du secteur.

Les thèmes retenus sont :

- le développement de carburants, d'additifs de spécification et de performance et de combustibles satisfaisant les enjeux du marché, par exemple les évolutions des réglementations environnementales, et l'adaptation à de nouvelles ressources dont celles issues de la biomasse ;
- le développement de nouvelles familles de bitumes, en travaillant sur leurs propriétés et sur les enjeux de la logistique et de l'application des produits ;
- le développement de lubrifiants avancés, pour une grande variété de secteurs et de clients ;

- le développement de méthodes analytiques et de moyens de *screening* pour optimiser les processus de développement produit.

Par ailleurs, les savoir-faire en matière d'essais-moteur et de caractérisation analytique des produits sont jugés critiques.

Énergies Nouvelles

En ce qui concerne les énergies nouvelles, l'effort de R&D concerne à la fois les procédés de production des cellules de SunPower, visant à une baisse accélérée de leurs coûts de production, et les futures générations de cellules photovoltaïques, dans le cadre de plusieurs partenariats stratégiques avec des instituts de recherche universitaires reconnus et avec des start-up. En particulier, TOTAL est partenaire d'un important projet d'Institut appelé IPVF qui se met en place au sein de l'Université Paris-Saclay.

La production d'énergie à partir de la biomasse est l'autre volet important de R&D dans les énergies nouvelles. Ainsi, au travers de sa propre équipe de recherche en biotechnologie, le Groupe participe à un programme de développement de divers procédés de production à partir de la biomasse et à des travaux de biotechnologies pour la transformation de la biomasse en biocarburants avancés ou en molécules d'intérêt pour la Chimie. Le partenariat principal est celui de la société Amyris dont le Groupe est actionnaire.

Environnement

Les enjeux environnementaux sont communs à l'ensemble du Groupe et pris en compte dans chacun des projets. Ils concernent la gestion du risque environnemental et notamment :

- la gestion de l'eau, en réduisant notamment l'utilisation de l'eau provenant des milieux naturels continentaux et les émissions conformément à l'évolution de la réglementation ;

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre en améliorant l'efficacité énergétique et les efforts de captage et de stockage de CO₂ ;
- la détection et la réduction des émissions à l'air et la simulation de leur dispersion ;
- la prévention de la pollution des sols et le respect de la conformité réglementaire concernant les aspects historiques et la réhabilitation des sites ;
- l'évolution des différents produits du Groupe et la maîtrise de leur cycle de vie, notamment en relation avec la directive REACH.

Dispositif de Recherche & Développement

Le Groupe vise à accroître l'effort de R&D dans toutes les branches et sur des thèmes et technologies abordés de façon transverse. Une attention constante est portée aux synergies de R&D entre les secteurs.

Le Groupe dispose de vingt-et-un centres de R&D dans le monde et participe en routine à environ 600 partenariats avec d'autres groupes industriels, des universitaires ou des organismes spécifiques de recherche particulièrement approfondis. Le Groupe bénéficie en outre d'un réseau constamment renouvelé de conseillers scientifiques répartis dans le monde qui assurent une activité de veille et de conseil pour ses activités de recherche et développement. Le partenariat de longue durée avec des universités et des laboratoires universitaires jugés stratégiques en Europe, aux États-Unis, au Japon ou en Chine, et le partenariat avec des PME innovantes font partie des approches du Groupe.

Chaque secteur d'activité du Groupe mène une politique active de propriété industrielle afin de protéger ses développements, de s'assurer la possibilité de développer ses activités et de permettre la mise en valeur de ses atouts technologiques auprès de ses partenaires. En 2012, plus de 250 brevets ont été déposés par le Groupe.

Tendances et perspectives

Perspectives

Afin de générer une croissance rentable, durable et créatrice de valeur, TOTAL poursuit les investissements dans ses projets et l'optimisation de son portefeuille avec, en particulier, les cessions de filiales ou actifs non stratégiques, au potentiel de croissance limité ou dans lesquels il détient une faible participation.

Ainsi, le budget d'investissements nets du Groupe pour 2013 s'établit à 22 milliards de dollars, stable par rapport à 2011 et

2012. Sur les 15 à 20 milliards de dollars de cessions annoncées sur la période 2012-2014, le Groupe a d'ores et déjà cédé 6 milliards de dollars d'actifs en 2012 et prévoit d'atteindre la limite basse de son objectif dès la fin de l'année 2013 avec la clôture de la vente d'Usan et d'autres projets de cession en cours de négociation. Le budget d'investissements organiques ressort à 28 milliards de dollars, dont plus de 80 % seront consacrés à l'Amont, en grande partie pour des projets qui seront mis en production d'ici 2017 et présentent des niveaux de rentabilité très compétitifs.

Le Groupe confirme aussi son engagement en matière de recherche et développement avec un budget d'environ 1,3 milliard de dollars en 2013.

Dans l'Amont, TOTAL confirme ses objectifs de croissance de production pour 2015, 3 % par an en moyenne sur la période 2011-2015, et pour 2017, un potentiel de 3 millions de barils par jour sur lequel la visibilité a été renforcée cette année. TOTAL se concentre sur le développement de ses projets afin d'assurer leur démarrage dans les temps et budgets impartis. En 2013, la croissance des productions devrait être alimentée par les projets démarrés en cours d'année 2012 ainsi que par les démarrages d'Anguille au Gabon, d'Angola LNG, de Kashagan au Kazakhstan et par l'extension de l'OML 58 au Nigeria. Par ailleurs, le Groupe travaille en collaboration avec les autorités britanniques en vue d'un redémarrage sécurisé et progressif d'Elgin-Franklin au Royaume-Uni au cours du premier trimestre 2013. La visibilité sur l'objectif de croissance des productions sera à nouveau renforcée cette année avec le lancement de projets majeurs, en particulier en Afrique de l'Ouest.

Le budget d'exploration 2013 a été augmenté à 2,8 milliards de dollars. Le programme d'exploration 2013, reflet de la nouvelle dynamique engagée, est très prometteur avec en particulier des forages prévus en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Kenya, en Indonésie et au Brésil.

Dans le Raffinage-Chimie, la restructuration en cours devrait dégager des gains de productivité et synergies en 2013, contribuant ainsi à l'augmentation de la rentabilité en ligne avec l'objectif de 13 % à horizon 2015 dans l'environnement de 2010. L'année 2013 sera également marquée par le démarrage de la plateforme de Jubail en Arabie Saoudite. Cette raffinerie, entièrement convertissante et intégrée à des unités de pétrochimie,

traitera 400 000 barils par jour de brut lourd et approvisionnera en produits raffinés en particulier les marchés en croissance du Moyen-Orient et d'Asie.

Le secteur Marketing & Services continuera de renforcer ses positions au niveau mondial, au plus près des besoins des consommateurs. Les Énergies Nouvelles poursuivront leurs efforts de productivité, de développement et d'innovation afin de progresser vers un meilleur équilibre.

Le Groupe confirme son engagement en faveur d'une politique compétitive de retour à l'actionnaire, en cohérence avec ses objectifs de croissance durable.

Risques et incertitudes

Les activités du Groupe demeurent soumises aux risques habituels des marchés (sensibilité aux paramètres d'environnement des marchés des hydrocarbures et des marchés financiers), aux risques industriels et environnementaux liés à la nature même de ses activités, ainsi qu'aux risques de nature politique ou géopolitique liés à sa présence mondiale dans la plupart de ses activités.

Par ailleurs, la gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux de change obéit à des règles strictes définies par la Direction générale du Groupe et qui prévoient la centralisation des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers.

Une description détaillée de ces risques est donnée dans la partie Facteurs de Risques (chapitre 4) du Document de référence. Pour une information complémentaire, se reporter également au rapport du Président du Conseil d'administration au paragraphe 1.10. du chapitre 5 du Document de référence.

Sensibilités des résultats 2013 aux paramètres d'environnement ^(a)

Paramètres d'environnement	Scénario retenu	Variation	Impact estimé sur le résultat opérationnel ajusté	Impact estimé sur le résultat opérationnel net ajusté
Dollar	1,30 \$/€	+0,1 \$ par €	-2,2 G€	-0,95 G€
Brent	100 \$/b	+1 \$/b	+0,24 G€/0,31 G\$	+0,11 G€/0,14 G\$
Marges de raffinage européennes ERMI	30 \$/t	+1 \$/t	+0,08 G€/0,1 G\$	+0,05 G€/0,06 G\$

(a) Sensibilités mises à jour une fois par an, à l'occasion de la publication des résultats du 4^e trimestre de l'année précédente. Les sensibilités indiquées sont des estimations préparées sur la base de la vision actuelle de TOTAL de son portefeuille 2013. Les résultats réels peuvent varier significativement des estimations qui résulteraient de l'application de ces sensibilités. Les impacts de la sensibilité €-\$ sur le résultat opérationnel ajusté et sur le résultat opérationnel net ajusté sont attribuables à l'Amont pour respectivement environ 80% et 70%. Les impacts restants proviennent essentiellement du Raffinage-Chimie.

Observations du CCE UES Amont Holding TOTAL pour l'Assemblée générale mixte de TOTAL SA du 17 mai 2013 telles que lues et votées au cours du CCE UES Amont TOTAL du 28 mars 2013 (adoptées à la majorité : 9 pour, 4 abstentions)

En prévision des assemblées générales d'actionnaires de TOTAL du 17 mai 2013, **les élus du Comité Central d'Entreprise attirent l'attention des actionnaires sur les points suivants** qui concernent la pertinence de certaines orientations économiques, financières et sociales du Groupe ainsi que les conséquences que ces orientations peuvent avoir pour l'entreprise.

Pour une meilleure gouvernance d'entreprise et l'excellence à tous niveaux

Nous sommes convaincus qu'une gouvernance améliorée et une excellence éthique sont bénéfiques à l'entreprise, à ses actionnaires et son personnel et, de façon plus générale, à l'ensemble des parties prenantes (*stakeholders*).

C'est pourquoi, comme il l'a fait ces sept dernières années, notre Comité Central d'Entreprise continue de proposer à votre Assemblée générale, des résolutions dont certaines visent à améliorer la gouvernance de votre Société. Cette année, nous vous proposons cinq résolutions : la première vise à la constitution d'un Comité d'éthique indépendant ; la seconde vise à améliorer la sécurité en évitant tout risque de non déclaration d'accidents pouvant résulter d'incitation financière inadaptée ; la troisième concerne l'obtention du Label Diversité par TOTAL ; la quatrième recommande l'intégration d'un représentant des salariés au Comité de rémunération et la cinquième est relative à un dividende majoré pour les actionnaires au nominatif depuis plus de deux ans.

Il nous semble important que le Conseil d'administration s'ouvre aux projets de résolutions externes pouvant être présentés, tant par des actionnaires que par notre CCE, et enrichisse ainsi les débats et la réflexion de l'Assemblée générale des actionnaires. Il est regrettable, à ce propos, que le Conseil d'administration n'ait jamais agréé aucune résolution autre que celles dont il est l'initiateur, alors que les scores obtenus par les projets de résolutions externes, dépassant parfois les 50 % des voix exprimées, montrent la pertinence de cette démarche et l'intérêt que vous y portez. Nous comptons sur votre appui pour faire progresser votre Société vers une meilleure gouvernance, plus de démocratie et de transparence et des pratiques plus conformes à vos attentes.

L'excellence des résultats

Depuis l'an 2000, Total a bénéficié des synergies liées au rapprochement des trois sociétés TOTAL, PetroFina et Elf Aquitaine et du maintien jusqu'en 2008 d'une conjoncture

économique très favorable. De ce fait, ses résultats ont explosé, allant de record en record (12,6 milliards d'euros de résultat net « ajusté » en 2006, puis 13,9 milliards d'euros en 2008). Comme la plupart des entreprises, TOTAL n'échappe pas à la crise économique mais y résiste plutôt bien. Après un résultat net ajusté de 7,8 milliards d'euros en 2009, comparable à celui des années 2000 à 2003, celui-ci n'a cessé de progresser depuis, passant de 10,3 milliards d'euros en 2010 à 11,4 milliards en 2011 et 12,4 milliards en 2012. Le service du dividende n'a pas été affecté par cette baisse momentanée du résultat net, puisqu'il a été porté de 4,9 à 5,4 milliards d'euros en 2009 et qu'il progresse à nouveau pour atteindre 5,6 milliards d'euros cette année.

On ne peut que se féliciter de **cette bonne résistance à la crise et de ces excellents résultats**, tout en rappelant qu'ils sont aussi pour une large part le **fruit du travail et de la qualité des équipes** et de ses capacités d'implication et d'innovation.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que ces **résultats** focalisent l'attention de tous et soulèvent de multiples **interrogations sur l'utilisation que TOTAL en fait ou pourrait en faire**. En effet, si la crise ne pèse pas sur les dividendes, elle pèse sur l'emploi et sur les salariés, comme le démontrent notamment les mouvements sociaux observés depuis 2009, la réduction d'activités de la raffinerie de Normandie, l'arrêt de la raffinerie des Flandres ainsi que les réorganisations touchant la pétrochimie et la distribution.

La nécessité d'un partage équitable et de la contribution sociétale, notamment pour l'emploi

Total est critiqué non pas de gagner des milliards mais **sur l'utilisation qu'il fait des milliards dégagés par ses activités opérationnelles**.

C'est ainsi qu'il a été critiqué de ne pas investir suffisamment ou de ne pas investir comme il le faudrait. L'insuffisance d'investissement a été longtemps patente. Il a fallu attendre 2005 pour passer d'un rythme moyen d'investissements nets de 5 milliards d'euros par an (2000 à 2004) à un rythme plus satisfaisant de 10 milliards d'euros par an (2005 à 2009). Les investissements nets ont été de 12 milliards d'euros en 2010, puis de 16 milliards en 2011 et 17 milliards en 2012. On ne peut que se féliciter de cette **reprise significative des investissements qui sont le garant des résultats futurs**, même si, dans un premier temps, ils pèsent sur la rentabilité des capitaux investis.

La question est, à présent, de **savoir si le rythme des investissements n'est pas trop élevé et si la politique financière est adaptée**. Pour financer des investissements toujours croissants et sans vouloir toucher au service du dividende ni recourir à l'emprunt, TOTAL poursuit un programme de cessions d'actifs qui pose problème.

Cette situation s'explique, pour partie, par les **déficits d'investissement jusqu'en 2005** ainsi que par la « saignée » des **29 milliards d'euros dépensés en rachat d'actions entre 2000 et 2008**. Cette somme fait à présent défaut pour les investissements toujours plus importants que doit engager TOTAL pour assurer son devenir. Les projets auxquels TOTAL a accès sont de plus en plus complexes et coûteux ; il en résulte un accroissement des délais de mise en production et du volume de capitaux immobilisés non encore productifs.

Le service du dividende a augmenté en moyenne de 10 % par an depuis 2000, pour atteindre un montant de 5,6 G€/an.

TOTAL a cédé de nombreux actifs, qui assuraient des revenus réguliers, au premier rang desquels la participation détenue dans Sanofi ; cette société, créée par les Pétroles d'Aquitaine pour assurer le relais financier de Lacq, dépasse, à présent, TOTAL par la capitalisation boursière et se trouve être l'un des plus gros distributeurs de dividendes en France. TOTAL a retiré plusieurs milliards d'euros de la vente de sa participation dans Sanofi mais s'est privé ainsi d'une source stable et significative de revenus.

Les autres désinvestissements ont d'abord touché les secteurs non pétroliers, tels Arkema ou Mapa-Spontex, mais concerne aussi depuis 2011 le secteur pétrolier avec notamment la cession des parts détenues dans Cepsa et dans Total E&P Cameroun, des participations dans divers champs et à présent la cession de TIGF.

Le montant des désinvestissements est passé de 3 G€ en 2009 à 4,3 G€ en 2010, pour doubler à 8,6 G€ en 2011 puis 5,9 G€ en 2012. Cette politique, qualifiée de « respiration des actifs », utilisée comme argument de valorisation auprès des analystes financiers, inquiète cependant en raison de sa nature et de son ampleur.

Au-delà de la crise économique et systémique actuelle, c'est toute cette politique qui explique aussi la **moindre valorisation de leur entreprise** dont se plaignent, à juste titre, les actionnaires.

Au cours de 189 € – atteint le 12 septembre 2000 – TOTAL valait 140 milliards d'euros.

À mi-mars 2013, après la division par 4 du titre intervenue en 2006 et au cours de 39 €, Total vaut 92 milliards d'euros, soit 7 milliards de moins qu'il y a un an et a perdu sa place de première capitalisation boursière française. La valorisation à 140 G€ n'est atteinte que pour un cours de 59,20 €.

Le déficit d'investissement a inévitablement pesé sur l'activité et l'emploi de l'entreprise et donc au final sur sa valorisation et ses résultats qui auraient pu être meilleurs encore ! Il faudra attendre encore quelques années pour que le niveau plus élevé d'investissements produise pleinement ses effets.

L'association des actionnaires aux résultats de leur entreprise est normale et légitime, mais ne doit pas obérer le devenir de l'entreprise. On note en effet que, **entre 2000 et 2012** :

- **les dividendes** aux actionnaires de TOTAL **ont plus que triplé**, pour passer de 1,6 à 5,6 milliards d'euros ;
- **les frais de personnel du groupe TOTAL sont au même niveau qu'en 2000**, à 6,6 milliards d'euros ;
- TOTAL a dépensé **29 milliards d'euros en rachat d'actions** entre 2000 et 2008 ; ce qui représente plus de 4 fois le montant annuel des frais de personnel de l'ensemble du groupe TOTAL ;
- **la rémunération des équipes dirigeantes** (hors actions gratuites, options d'actions et engagements de retraite) a significativement augmenté.

Notre volonté est d'obtenir un partage équitable entre les actionnaires, les dirigeants (qui ont un peu trop tendance à s'octroyer la part du lion) et un personnel auquel on demande toujours plus d'efforts avec des contreparties toujours chichement comptées et des menaces croissantes sur son emploi.



L'usine pétrochimique de Gonfreville-Lorcher au crépuscule, vue depuis la raffinerie de Normandie, France.

Les éléments ci-dessus illustrent la **dégradation des termes du partage entre actionnaires et salariés**.

Les gains de productivité et l'amélioration des résultats profitent aux actionnaires et c'est normal. En revanche, ils ne bénéficient pas véritablement aux salariés et ce n'est pas normal. Les politiques salariales s'avèrent insuffisantes et pèchent par un excès d'individualisation, qui contrarie le développement de l'esprit d'équipe nécessaire au maintien de l'efficacité et de la compétitivité des équipes. Les augmentations générales octroyées n'assurent que très imparfaitement le maintien du pouvoir d'achat.

Les politiques d'intéressement et de participation que TOTAL met en avant dans sa communication concernent 20 % des effectifs du Groupe et représentent une enveloppe annuelle de l'ordre de 120 M€, inférieure à l'augmentation du dividende de cette année. Un partage plus équitable de la richesse créée par l'entreprise et une meilleure association de l'ensemble du personnel est nécessaire pour motiver les équipes et éviter les risques de « fracture sociale » dans l'entreprise. Est-il normal que TOTAL considère que le dividende ne puisse évoluer qu'à la hausse et utilise l'emploi comme variable d'ajustement lorsque les résultats faiblissent ?

L'entreprise peut **mieux associer ses salariés** à l'égal de **ses actionnaires** et comme elle a su le faire avec les **pays producteurs** chez qui elle opère et dont elle a su prendre en compte les nouvelles attentes et exigences.

Il est aussi reproché à TOTAL de ne pas faire suffisamment pour l'emploi ou pour les **régions**, notamment françaises, qui contribuent à son développement et à sa richesse. À ce titre, TOTAL devrait maintenir une activité organique propre et significative sur le bassin de Lacq. Son personnel lui reproche aussi les pressions exercées sur leur contrat social et sa politique de sous-traitance.

La cession d'actifs à la rentabilité assurée dans des zones d'implantation historique du Groupe et ne présentant aucun risque, comme la vente annoncée de TIGF, pose un sérieux problème et ébranle la confiance des salariés.

Les **plans de restructurations** opérées par TOTAL pour sa chimie, sa pétrochimie, son raffinage et son exploration-production en France, ses annonces de fermeture ou de cessions d'unités et d'entités industrielles illustrent les pressions qu'il exerce sur l'emploi et le personnel. Ces plans sont aussi le résultat du manque de vision d'avenir et d'investissement antérieur ; ils illustrent également la volonté de TOTAL de délocaliser certaines activités vers des pays à contraintes sociales et environnementales moins fortes. Tout ceci contribue à la désindustrialisation très préjudiciable de notre pays, notamment dans le domaine du raffinage où l'essentiel des investissements se fait au Moyen et Extrême Orient.

Nous ne pouvons pas imaginer le développement des activités pétrolières sans évoquer la situation du raffinage, particulièrement en France. TOTAL est le principal acteur de cette activité. L'objectif doit être d'assurer la garantie d'approvisionnement en

produits pétroliers ainsi que l'adaptation de notre outil de raffinage à la demande en procédant aux investissements nécessaires (gas-oil, essence...).

L'excellence économique doit s'accompagner de l'excellence sociale et sociétale

Lorsqu'on est les premiers économiquement, il n'y a pas de honte à être les premiers socialement, ce qui n'est malheureusement pas le cas :

- l'insécurité sociale s'est largement accrue, avec notamment des menaces sur l'emploi, le développement du travail précaire et en particulier une sous-traitance excessive et parfois sans réel partenariat. Celle-ci conduit à une perte de savoir-faire et de qualité, à une moindre capacité d'innovation, pose la problématique de la sécurité des opérations et expose le Groupe à perdre de son attractivité auprès des pays producteurs ;
- l'insuffisance des recrutements, même si TOTAL met en avant un nombre important d'embauches ; la plupart sont compensées par des départs, d'où l'accroissement relativement peu important des effectifs du Groupe d'une année sur l'autre.

C'est le manque de dialogue et de respect des personnes, ainsi que la chicheté des propositions de la Direction qui conduisent aux tensions et aux conflits sociaux observés dans le groupe TOTAL.

L'impérieuse nécessité d'imaginer l'avenir

Sur son site institutionnel, TOTAL se présente comme un « *groupe énergéticien international dont les activités couvrent l'ensemble de la chaîne pétrolière et gazière* ». Il s'assigne, comme première mission, de répondre à une demande énergétique mondiale croissante ; il croit à un développement rapide des énergies renouvelables. Son ambition est de tirer le meilleur parti des hydrocarbures en limitant ses impacts sur l'environnement et en diversifiant son offre, en étant notamment acteur dans le solaire, la biomasse, le nucléaire, le charbon et certains nouveaux vecteurs énergétiques tels que l'hydrogène et les piles à combustible, le méthanol et le DME.

Nous nous félicitons de l'inflexion de cette présentation où s'affiche également le souci de préserver la ressource et l'environnement. En effet, les premiers axes de recherche et développement consistent à réduire les consommations et à améliorer l'efficacité énergétique des processus de production.

De plus, on sait que les hydrocarbures ne peuvent répondre durablement à la demande en énergie, puisque les réserves d'hydrocarbures ne sont pas infinies et que leur rythme d'extraction est 100 000 fois supérieur à leur rythme de formation dans les bassins sédimentaires. La production de réserves dans des conditions de plus en plus extrêmes (grandes profondeurs, milieux naturels hostiles ou fragiles) et l'exploitation

de ressources non conventionnelles, telles que les sables bitumineux ou le gaz de schiste, posent de nombreux défis techniques et environnementaux, qui méritent réflexion. En France, il est nécessaire d'engager un vrai débat sur la question des huiles et gaz de schiste, dont l'exploitation raisonnée peut être un facteur d'indépendance énergétique et développement économique et social pour les pays en disposant.

Le charbon, encore abondant, souffre du manque de technologie propre. Enfin, n'oublions pas que l'utilisation des énergies fossiles contribue au réchauffement climatique.

Le nucléaire est une alternative qui permet de produire de l'électricité ; son développement peut s'envisager durablement mais pose un problème d'acceptabilité et de maîtrise des risques, cruellement rappelé par la catastrophe de Fukushima. La pertinence de cet axe nucléaire est clairement posée pour TOTAL.

Ces énergies ne suffiront pas à assurer le devenir énergétique durable de l'humanité ; c'est pourquoi d'importants efforts de recherche et développement sont en cours pour développer les énergies renouvelables et préparer les énergies de demain ; dans des domaines aussi variés que la fusion nucléaire, l'éolien, le solaire, l'hydrogène, l'hydraulique, les énergies marines, la biomasse, la géothermie, etc.

Pour répondre à son **ambition**, TOTAL doit poursuivre ses efforts et participer encore plus activement à la **diversification de l'offre énergétique**, notamment pour les énergies véritablement durables, ainsi qu'à la **réduction de l'impact environnemental** de cette offre énergétique. À cet effet, TOTAL doit :

- participer de manière plus importante à la **recherche et à la mise en œuvre des énergies de demain** ;
- participer encore plus aux efforts d'imagination et d'innovation visant à développer **l'utilisation raisonnée des ressources fossiles** non renouvelables, ainsi qu'à la **mise au point de nouvelles technologies** ; et ceci tant dans le domaine des **transports** que dans le domaine de **l'habitat** qui sont les deux grands postes de consommation.

Jusqu'en 2010, les efforts de TOTAL en ce sens ont paru bien timides. Une inflexion significative est depuis apparue concernant le solaire, marquée en particulier par l'acquisition de SunPower, et cette année notamment par le démarrage de la centrale solaire de Shams dans les Émirats arabes unis ou celui de l'usine SunPower de Vernejoul en France. TOTAL s'intéresse aussi à la biomasse de 2^e et 3^e génération, au charbon propre et à de nouveaux vecteurs énergétiques, dont l'hydrogène et le méthanol ainsi qu'à de nouveaux produits tels que les plastiques biosourcés.

Il en résulte que le discours de TOTAL, affirmant préparer les énergies de demain, gagne en crédibilité.

La nécessité d'accéder aux réserves pour maintenir les productions d'hydrocarbures

La hausse des prix du baril impacte négativement le niveau de production et des réserves d'hydrocarbures de TOTAL, en raison des contrats de partage de production et de « buy back ». La baisse des prix a l'effet inverse.

En dépit de cela, les productions de TOTAL sont reparties à la hausse depuis fin 2009, hausse stoppée en 2011 en raison de l'effet prix et de l'arrêt des productions en Libye. Ce mouvement de hausse devrait reprendre en 2013, après une année 2012 marquée par une nouvelle baisse des productions, en lien notamment avec l'arrêt de la production d'Elgin. Cependant, **la croissance des productions ne peut être durable que si elle s'accompagne du renouvellement des réserves**. Dans un contexte de contrôle accru des ressources par les pays producteurs, le défi majeur de tous les pétroliers indépendants est l'accès à la ressource minière. Ces dernières années, TOTAL a pu renouveler ses réserves, mais en intégrant des réserves plus complexes et coûteuses à développer, comme par exemple les sables bitumineux ou des gisements de gaz dans des zones difficiles d'accès. Une exploration plus audacieuse et des acquisitions significatives contribuent aussi au renouvellement de ces réserves.



Élèves participant au programme de scolarisation "Yadana Tuition", Myanmar.

L'objectif de croissance de production ne pourra donc être atteint que par :

- des efforts et des investissements accrus en exploration production ;
- une maîtrise accrue des savoir-faire susceptibles de permettre de nouvelles découvertes, d'améliorer nos processus de développement et de production, ce qui implique notamment de recruter et préparer les personnels à relever des défis techniques de plus en plus complexes, ainsi que de renforcer les moyens de Recherche et Développement ;
- la poursuite d'une diversification de nos zones d'opération pour réduire notamment le risque géopolitique.

La nécessité d'une communication vraie et sincère pour mieux conforter l'image du Groupe

TOTAL continue de souffrir d'un déficit d'image. Pourtant, ce ne sont ni les déclarations de bonnes intentions ni les publications qui manquent. Il est bien d'afficher des objectifs ambitieux, y compris en matière sociétale et environnementale et nous adhérons à ces objectifs. Les pratiques doivent continuer d'évoluer pour se mettre en adéquation avec les orientations affichées, faute de quoi, c'est la crédibilité du Groupe qui risque d'en souffrir.

La communication du Groupe porte une responsabilité dans ce déficit d'image. En dépit d'efforts certains pour l'améliorer, elle ne répond pas encore pleinement aux attentes des parties prenantes et pratique parfois un trompe l'œil qui, une fois découvert, agace ceux qui la reçoivent et contribue à la perte de crédit en ce domaine.

En conclusion, il nous paraît important que TOTAL inflechisse certaines de ses orientations économiques, financières ou sociales et notamment qu'il :

- maîtrise la croissance de ses investissements sans sacrifier des actifs de qualité ;
- maintienne ses efforts pour accéder à la ressource minière et pour assurer le renouvellement des réserves en rapport avec les objectifs de production ;
- poursuive ses investissements et ses efforts de recherche pour développer l'innovation et diversifier l'offre énergétique, et contribuer ainsi au développement durable et à la pérennisation de l'entreprise ;
- participe encore plus activement à la recherche et à la mise en œuvre des énergies de demain ;
- renforce ses mesures concernant la sécurité des opérations, des personnels, des installations et des populations ainsi que le respect de l'environnement ;
- améliore les termes du partage, notamment entre actionnaires et salariés et qu'il associe mieux ces derniers en cessant les pressions sur l'emploi et en opérant la remise à niveau du contrat social du personnel, en particulier en matière salariale, d'intéressement, d'épargne, ainsi que de protection santé et de retraite ;
- mette fin à la précarisation de l'emploi notamment par un recours abusif à la sous-traitance ;
- opère tous les recrutements nécessaires, afin de conserver et développer les compétences humaines, clés des succès futurs ;
- pratique mieux « *le dialogue avec la société dans son ensemble* » et en particulier avec ses salariés et leurs représentants ;
- améliore sa communication, pour la rendre plus authentique et respectueuse de ceux qui la reçoivent ;
- améliore sa gouvernance, avec notamment un Comité d'éthique indépendant et plus de transparence à tous les niveaux.

sur les résolutions présentées à l'Assemblée générale mixte

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale mixte afin notamment de soumettre à votre approbation, les résolutions concernant les comptes annuels, l'autorisation d'opérer sur les actions de la Société, le renouvellement du mandat de trois administrateurs, la nomination d'un administrateur au titre de la représentation des salariés actionnaires, le montant global des jetons de présence, l'autorisation d'attribuer des options aux salariés et dirigeants mandataires sociaux du Groupe ainsi qu'une délégation de compétence relative à des augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe.

Au total, douze résolutions vous sont présentées par votre Conseil d'administration.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

■ Approbation des comptes annuels et affectation du résultat

La **première résolution** a pour objet d'approuver les comptes sociaux de l'exercice 2012.

La **deuxième résolution** a pour objet d'approuver les comptes consolidés de l'exercice 2012.

La **troisième résolution** a pour objet de déterminer l'affectation du résultat.

Il est proposé de fixer le dividende au titre de l'exercice 2012 à 2,34 euros par action. Nous vous rappelons qu'un acompte de 0,57 euro par action et deux acomptes de 0,59 euro par action ont été mis en paiement respectivement les 27 septembre 2012, 20 décembre 2012 et 21 mars 2013. En conséquence, le solde à distribuer est de 0,59 euro par action. Ce solde sur dividende serait détaché de l'action sur Euronext Paris le 24 juin 2013 et mis en paiement en numéraire le 27 juin 2013.

Le nombre d'actions susceptibles de bénéficier du dividende au titre de l'exercice 2012 s'élève à 2 385 438 186, correspondant au nombre d'actions composant le capital de TOTAL S.A. au 31 décembre 2012, soit 2 365 933 146 actions, augmenté du nombre maximal d'actions susceptibles d'être créées et de donner droit au dividende au titre de l'exercice 2012, à savoir les 1 505 040 actions créées ou susceptibles d'être créées par levée d'options de souscription d'actions de la Société attribuées par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 14 septembre 2011 et les actions susceptibles d'être créées au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés décidée par le Conseil lors de sa réunion du 18 septembre 2012, dans la limite de 18 000 000 d'actions.

Le montant maximal susceptible d'être versé à ces 2 385 438 186 actions au titre du dividende de 2,34 euros par action s'élève à 5 581 925 355,24 euros.

Si, lors de la mise en paiement des acomptes ou du solde du dividende, le nombre d'actions ouvrant droit à dividende au titre de l'exercice 2012 était inférieur au nombre maximum d'actions susceptibles de bénéficier du dividende indiqué ci-dessus, le bénéfice correspondant à l'acompte ou au solde du dividende qui n'a pas été versé au titre de ces actions, serait affecté au compte "Report à nouveau".

Par ailleurs, il est précisé, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, que l'acompte de 0,57 euro par action et les deux acomptes de 0,59 euro par action, ainsi que le solde à distribuer de 0,59 euro par action, sont éligibles à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts. En outre, en vertu de l'article 117 quater du Code général des impôts en vigueur au 31 décembre 2012, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent, dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, des dividendes éligibles à cet abattement de 40 %, sont soumises à compter du 1^{er} janvier 2013 à un prélèvement obligatoire sur les dividendes bruts au taux de 21 %, hors prélèvements sociaux. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417 du Code Général des Impôts, est inférieur à 50 000 euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater de ce même Code. Ce prélèvement obligatoire est un acompte d'impôt sur le revenu. Il est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, il est restitué. Ainsi, le prélèvement acquitté en 2013 sera imputable sur l'impôt dû en 2014 à raison des revenus perçus en 2013.

Il est rappelé que le dividende versé au titre des trois exercices précédents s'est établi ainsi :

	2011	2010	2009
Dividende global (en millions d'euros)	5 368,4	5 349,8	5 322,2
Montant de l'acompte ^(a) (en euros par action de 2,5 euros de nominal)	0,57 ^(b) 0,57 ^(c) 0,57 ^(d)	1,14	1,14
Nombre d'actions de 2,5 euros de nominal ayant perçu l'acompte	2 354 527 904 ^(b) 2 354 549 380 ^(c) 2 354 547 060 ^(d)	2 346 385 796	2 334 298 280
Solde du dividende ^(a) (en euros par action de 2,5 euros de nominal)	0,57	1,14	1,14
Nombre d'actions de 2,5 euros de nominal ayant perçu le solde du dividende	2 354 554 453	2 346 389 269	2 334 302 370

(a) Montants éligibles à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158 du Code général des impôts.

(b) 1^{er} acompte.

(c) 2^e acompte.

(d) 3^e acompte.

Autorisation consentie au Conseil pour opérer sur les actions de la Société

Au cours de l'année 2012, votre Société a acquis, dans le cadre de l'autorisation conférée par la quatrième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2012, 1 800 000 actions à un prix moyen unitaire de 37,80 euros, destinées à la couverture du plan d'attribution gratuite d'actions existantes décidé par Conseil d'administration du 26 juillet 2012. Par ailleurs, la Société n'a procédé à aucune annulation d'actions au cours de cette année.

L'autorisation accordée par l'Assemblée du 11 mai 2012 arrivant à échéance le 11 novembre 2013, nous vous proposons dans la **quatrième résolution** d'autoriser votre Conseil d'administration à intervenir sur les actions de la Société à un prix maximum d'achat fixé à **70** euros par action.

Ces interventions seraient réalisées dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société, dans le respect de la réglementation en vigueur.

En application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social de la Société au jour de l'utilisation de cette autorisation. Les acquisitions réalisées par la Société ne pourront en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales indirectes, plus de 10 % du capital social.

De plus, en vertu de l'article L. 225-209 6^e alinéa du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut actuellement excéder 5 % de son capital.

Au 31 décembre 2012, parmi les 2 365 933 146 actions composant son capital social, la Société détenait, directement 8 060 371 actions, et indirectement, par l'intermédiaire de filiales, 100 331 268 actions, soit au total 108 391 639 actions. Sur ces bases, le nombre maximal d'actions que la Société serait susceptible de racheter s'élève à 128 201 675 actions et le montant maximal qu'elle serait amenée à déboursier pour acquérir ces actions s'élève à 8 974 117 250 euros.

Cette autorisation d'opérer sur les actions de la Société serait donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée, en remplacement de l'autorisation précédemment donnée par la quatrième résolution de l'Assemblée générale mixte du 11 mai 2012.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration comporte quinze administrateurs dont un administrateur représentant les salariés actionnaires, et compte cinq femmes (soit un tiers des administrateurs) et quatre administrateurs de nationalité étrangère (soit 27 %). Les administrateurs de TOTAL S.A. ont des profils divers. Ils sont présents, actifs et impliqués dans les travaux du Conseil et de Comités auxquels ils participent. La complémentarité de leurs expériences professionnelles et de leurs compétences sont autant d'atouts pour la qualité des délibérations du Conseil dans le cadre des décisions qu'il est amené à prendre. C'est pourquoi le Conseil d'administration a souhaité vous proposer de maintenir en l'état un équilibre qu'il considère satisfaisant en soumettant à l'Assemblée générale le renouvellement des mandats de trois administrateurs et la nomination d'un administrateur représentant les actionnaires salariés en remplacement du mandat arrivant à échéance.

Sur recommandations du Comité de nomination et de la gouvernance, nous vous proposons aux termes des **cinquième, sixième et septième résolutions**, de renouveler, pour une

période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015, les mandats d'administrateur de MM. Thierry Desmarest, Gunnar Brock et Gérard Lamarche qui arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

M. Desmarest continuera de faire bénéficier le Conseil de sa connaissance approfondie du secteur de l'énergie et de sa longue expérience dans ce domaine. Il poursuivra son engagement en continuant à contribuer activement à la qualité des débats au sein du Conseil.

M. Brock continuera à faire bénéficier la Société de son expérience managériale, opérationnelle et internationale acquise durant sa carrière dans différents groupes industriels européens.

M. Lamarche apportera au Conseil sa connaissance approfondie des métiers de l'énergie, et continuera de faire bénéficier le Conseil de son expertise notamment en matière financière.

Nous vous proposons également aux termes des **huitième et neuvième résolutions** de nommer un administrateur représentant les salariés actionnaires. En effet, le Conseil ayant constaté qu'au 31 décembre 2012, la participation des salariés du Groupe, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, représentait 4,43 % du capital de la Société, et que le mandat de l'administrateur représentant les salariés actionnaires nommé par l'Assemblée générale du 21 mai 2010 venait à échéance à l'issue de la présente Assemblée, il est proposé conformément à l'article 11 des statuts de la Société de nommer à nouveau un administrateur représentant les salariés actionnaires.

Il vous est proposé de choisir parmi les salariés actionnaires suivants :

- M. Charles Keller, membre du Conseil de surveillance du Fonds Commun de Placement d'Entreprise «Total Actionnariat France», élu candidat au poste d'administrateur salarié actionnaire par le Conseil de surveillance du Fonds Commun de Placement d'Entreprise «Total Actionnariat France» (80 038 262 actions détenues au 31/12/2012) (**huitième résolution**);
- M. Philippe Marchandise, Président du Conseil de surveillance du Fonds Commun de Placement d'Entreprise «Total Actionnariat International Capitalisation», élu candidat au poste d'administrateur salarié actionnaire par le Conseil de surveillance du Fonds Commun de Placement d'Entreprise «Total Actionnariat International Capitalisation» (19 995 266 actions détenues au 31/12/2012) (**neuvième résolution**).

Conformément à l'article 11 des statuts de la Société, celui des candidats cités ci-dessus qui aura recueilli le plus grand nombre de voix des actionnaires présents ou représentés à votre Assemblée, sera désigné comme administrateur représentant les salariés actionnaires, sous réserve que la résolution relative à sa nomination ait également obtenu une majorité de votes favorables.

Le Conseil recommande de nommer en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires, M. Charles Keller. En conséquence, **le Conseil a agréé la huitième résolution et n'a pas agréé la neuvième résolution.**

À l'issue de l'Assemblée générale, en cas d'approbation des résolutions agréées par le Conseil, le Conseil d'administration comportera **quatre** personnes de nationalités étrangères ainsi que **cinq** femmes, sur **quinze** membres au total.

Jetons de présence alloués au Conseil d'administration

La **dixième résolution** a pour objet de soumettre à votre approbation le montant annuel maximum des jetons de présence pouvant être alloués aux administrateurs.

La constitution en avril 2011 du Comité stratégique ainsi que le développement des travaux du Conseil et des Comités ont conduit notamment à une augmentation du nombre de réunions tenues au cours de l'exercice. En conséquence, votre Conseil d'administration propose une augmentation de l'enveloppe annuelle maximale des jetons de présence à répartir entre les administrateurs dans le strict respect des principes fixés par le Règlement Intérieur du Conseil et des règles définies sur proposition du Comité de nomination et de la gouvernance. Les modalités de répartition des jetons de présence arrêtant les montants fixes et variables versés au titre de la participation effective à une réunion du Conseil ou d'un Comité, fixées par le Conseil le 27 octobre 2011 et décrites dans le Document de Référence, n'ont pas été modifiées à ce jour.

Votre Conseil d'administration vous propose ainsi de décider de fixer à 1 400 000 euros le montant maximum annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2013. Si elle est approuvée, cette décision sera maintenue et ce même montant maximum alloué au Conseil d'administration au titre des exercices ultérieurs, et ce jusqu'à l'adoption d'une nouvelle décision de l'Assemblée générale. Cette décision se substituera à celle donnée par l'Assemblée générale du 11 mai 2007, qui fixait le montant maximum annuel des jetons de présence, non réévalué depuis, à 1 100 000 euros.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Attribution d'options de souscription et d'achat d'actions de la Société

Une option de souscription ou d'achat d'actions est un droit attribué à un salarié ou dirigeant mandataire social de souscrire ou d'acheter à partir d'une date donnée et pendant une certaine période, une action de la Société à un prix fixé lors l'attribution des options (appelé prix d'exercice).

Dans le cas de la Société, les bénéficiaires peuvent exercer les options consenties à compter de l'ouverture de la période d'exercice et pendant la durée des options fixée à huit ans à compter de la date d'attribution des options.

L'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (le cas échéant complétée par des attributions gratuites d'actions) permet notamment de renforcer, dans la durée, la convergence des intérêts des bénéficiaires avec ceux des actionnaires.

Vous avez autorisé votre Conseil, lors de l'Assemblée du 21 mai 2010, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription et d'achat d'actions de la Société à des collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de sociétés du Groupe, dans la limite de 1,5 % du capital social. En outre, les options consenties aux dirigeants mandataires sociaux ne peuvent excéder 0,1 % du capital existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'attribution.

En vertu de cette autorisation, un total de 6 525 000 options de souscription, représentant 0,28 % du capital social existant au 31 décembre 2012 ont été attribuées par votre Conseil d'administration :

- 4 925 000 options de souscription d'actions attribuées le 14 septembre 2010, dont 240 000 options de souscription d'actions attribuées au Président-directeur général ;

- 1 600 000 options de souscription d'actions attribuées le 14 septembre 2011, dont 160 000 options de souscription d'actions attribuées au Président-directeur général.

Aucune option n'a été attribuée au cours de l'exercice 2012.

Les options attribuées en 2010 et en 2011 en vertu de cette autorisation sont soumises à condition de présence.

Toutes les options attribuées au Président-directeur général sont soumises à des conditions de présence et de performance.

S'agissant des autres bénéficiaires, toutes les options attribuées par le Conseil du 14 septembre 2011 sont également soumises à des conditions de présence et de performance. En ce qui concerne les options de souscription d'actions attribuées le 14 septembre 2010, une partie des options au-delà d'un certain seuil sont soumises à condition de performance.

Cette autorisation donnée par la vingt-et-unième résolution de l'Assemblée du 21 mai 2010 arrivant à échéance le 21 juillet 2013, nous vous proposons par la **onzième résolution** d'autoriser pendant une durée de 38 mois l'attribution par votre Conseil, à des salariés et à des dirigeants mandataires sociaux de votre Société et des sociétés (ou GIE) qui lui sont liées, c'est-à-dire les sociétés dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement 10 % au moins du capital, d'options de souscription et d'achat d'actions de votre Société.

Une telle autorisation permettra au Conseil de disposer, sur proposition du Comité des rémunérations, d'un outil de fidélisation et de motivation de ses collaborateurs, qui le cas échéant, pourra être associé à des attributions gratuites d'actions.



Plate-forme au large de Port Gentil, Gabon.

Plafonds

Les options consenties en vertu de la présente autorisation ne pourront donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 0,75 % du capital social au jour où le Conseil décide d'attribuer les options.

Le nombre total d'actions correspondant à la somme :

- (i) du nombre maximum d'actions qui pourraient être issues de l'exercice d'options de souscription d'actions consenties au titre de la présente autorisation ;
- (ii) du nombre maximum d'actions qui pourraient être issues de l'exercice d'options de souscription d'actions consenties au titre des autorisations précédentes et non encore levées au 31 décembre 2012 ;
- (iii) des actions attribuées dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions, toujours en période d'acquisition ;
- (iv) des actions gratuites susceptibles d'être attribuées sur le fondement de l'autorisation consentie lors de l'Assemblée du 13 mai 2011 pour les attributions gratuites d'actions ;

est inférieur à 5 % du capital social au 31 décembre 2012.

En outre, les options consenties aux dirigeants mandataires sociaux de la Société ne devront pas excéder 0,05 % du capital existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'attribution des options.

Conditions de performance

Les options consenties aux dirigeants mandataires sociaux de la Société devront être soumises à la réalisation de conditions de performance qui seront fixées par le Conseil d'administration en fonction de plusieurs critères comprenant *a minima* le taux de rentabilité des capitaux propres (*Return On Equity* ou ROE) et le taux moyen de rentabilité des capitaux mis en œuvre du Groupe (*Return On Average Capital Employed* ou ROACE). Ces conditions de performance seront appréciées sur une période minimale de trois exercices sociaux consécutifs.

Pour les autres bénéficiaires, le Conseil devra assujettir les options consenties à la réalisation de conditions de performance également appréciées sur une période minimale de trois exercices sociaux consécutifs et qui seront fixées par le Conseil d'administration en fonction d'un ou plusieurs critères comprenant *a minima* le taux de rentabilité des capitaux propres (*Return On Equity* ou ROE).

Sous réserve d'une décision du Conseil d'administration décidant, sur proposition du Comité des rémunérations, d'utiliser la présente autorisation en 2013, la condition de performance applicable aux options qui pourraient le cas échéant être attribuées au Président-directeur général prévoirait que le nombre définitif d'options attribuées serait fonction de la moyenne des taux de rentabilité des capitaux propres (*Return On Equity*

ou ROE) et du taux moyen de rentabilité des capitaux mis en œuvre du Groupe (*Return On Average Capital Employed* ou ROACE) relatifs aux exercices 2013 à 2015.

Ces conditions de performance s'appliqueraient de la manière suivante :

Pour 50 % des options attribuées,

- si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 8 %, le "taux d'attribution" exprimé en % ("pour-cent") serait de 0 ;
- si la moyenne des ROE est supérieure à 8 % et inférieure à 16 %, le "taux d'attribution" varierait de 0 % à 100 %, selon une règle de progression linéaire entre ces deux bornes ;
- si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 16 %, le "taux d'attribution" serait égal à 100 %.

Pour les autres 50 % des options attribuées,

- si la moyenne des ROACE est inférieure ou égale à 7 %, le "taux d'attribution" exprimé en % ("pour-cent") serait de 0 ;
- si la moyenne des ROACE est supérieure à 7 % et inférieure à 15 %, le "taux d'attribution" varierait de 0 % à 100 %, selon une règle de progression linéaire entre ces deux bornes du ROACE ;
- si la moyenne des ROACE est supérieure ou égale à 15 %, le "taux d'attribution" serait égal à 100 %.

La condition de performance applicable aux options qui pourraient le cas échéant être attribuées aux autres bénéficiaires en 2013 prévoirait que le nombre définitif d'options attribuées serait fonction de la moyenne des taux de rentabilité des capitaux propres (*Return On Equity* ou ROE) relatifs aux exercices 2013 à 2015.

La condition de performance s'appliquerait de la manière suivante :

- si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 8 %, le "taux d'attribution" exprimé en % ("pour-cent") serait de 0 ;
- si la moyenne des ROE est supérieure à 8 % et inférieure à 16 %, le "taux d'attribution" varierait de 0 % à 100 %, selon une règle de progression linéaire entre ces deux bornes ;
- si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 16 %, le "taux d'attribution" serait égal à 100 %.

Le Conseil déterminera les conditions de performance relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions éventuellement attribuées en 2014 et 2015 de manière à ce qu'elles soient exigeantes et pertinentes en fonction de l'évolution des paramètres d'environnement.

Ces conditions seront présentées dans le Document de Référence de la Société.

Autres caractéristiques

Il vous est également demandé d'autoriser votre Conseil à fixer toutes les autres conditions concernant l'attribution de ces options de souscription et d'achat d'actions de la Société.

Nous vous précisons que l'exercice des options de souscription et d'achat d'actions consenties par la Société sera soumis à une condition de présence.

La durée des options sera au maximum de huit ans à compter de leur attribution.

Le nombre et le prix d'achat ou de souscription des actions correspondant aux options consenties seront ajustés en tant que de besoin par le Conseil d'administration en conformité avec les dispositions légales applicables.

Le prix sera fixé par le Conseil d'administration et ne pourra être inférieur à la moyenne des derniers cours cotés de l'action aux vingt séances de Bourse précédant le jour où le Conseil consentirait les options.

En outre, dans le cas d'une attribution d'options d'achat d'actions, conformément à l'article L. 225-179 du Code de commerce, le prix d'attribution des options d'achat des actions ne pourra être inférieur, au jour où les options d'achat seraient consenties, à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.

Conservation et couverture des actions par les dirigeants mandataires sociaux

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit l'interdiction, pour les administrateurs, de recourir à des produits de couverture des actions détenues ainsi que des options qui leur ont été attribuées le cas échéant.

Par ailleurs, nous vous informons que conformément à l'article L. 225-185 du code de commerce, votre Conseil soit décidera que les options ne pourront être levées par les dirigeants mandataires sociaux avant la cessation de leurs fonctions, soit fixera la quantité des actions issues de levées d'options qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions. Le cas échéant, les modalités fixées par votre Conseil vous seront communiquées dans le rapport qu'il présentera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Nous vous précisons que le Conseil d'administration a décidé, s'agissant des d'options de souscription d'actions attribuées le 14 septembre 2011, que le Président-directeur général sera tenu de conserver au nominatif pur, jusqu'à la cessation de ses fonctions, 50 % des plus-values d'acquisition nettes des impôts et contributions afférentes des actions obtenues par levées d'options du présent plan. Lorsque le Président-directeur général détiendra, une quantité d'actions⁽¹⁾ représentant cinq fois la partie fixe de sa rémunération annuelle brute alors en vigueur, ce pourcentage sera égal à 10 %. Si cette condition n'est plus remplie, l'obligation de conservation de 50 % précitée devra s'appliquer à nouveau.

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions émises en raison de la souscription des actions par les salariés du Groupe

La présente Assemblée générale extraordinaire ayant à se prononcer sur une autorisation susceptible de conduire à une augmentation du capital de la Société, dans le cadre de la **onzième résolution**, nous vous soumettons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une résolution d'augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 et L. 3332-1 à L. 3332-9 du Code du travail relatifs à l'actionnariat des salariés et des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce. Nous vous demandons ainsi par la **douzième résolution** de déléguer à votre Conseil la compétence de décider d'augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant maximal de 1,5 % du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'émission, étant précisé que le montant du capital social émis au titre de cette douzième résolution s'imputera sur le plafond global d'augmentation de capital social autorisé par l'Assemblée du 11 mai 2012 dans sa treizième résolution, et de réserver la souscription de la totalité des actions à émettre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de la Société et des sociétés françaises et étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et l'article L. 3344-1 du Code du travail, dans les conditions prévues à l'article L. 3332-2 du Code du travail.

Le Conseil vous rappelle que de telles émissions nécessiteraient l'abandon de votre droit préférentiel de souscription au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe auxquels les augmentations de capital seraient réservées, dans les conditions prévues à l'article L. 3332-2 du Code du travail.

Le prix de souscription des actions à émettre ne pourrait être inférieur à la moyenne des derniers cours cotés lors des vingt jours de Bourse précédant le jour du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture des souscriptions diminuée de la décote maximale admise par la loi au jour de la décision du Conseil d'administration.

Cette délégation serait donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée et priverait d'effet à hauteur de la partie non utilisée la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 11 mai 2012 (dix-septième résolution).

(1) Sous forme d'actions ou de parts de fonds communs de placement investis en titres de la Société.

Résolutions présentées en application des dispositions des articles L. 2323-67 et R. 2323-14 du Code du travail

À la suite de la publication de l'avis préalable à l'Assemblée générale de la Société dans le Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 25 février 2013, des projets de résolutions ont été déposés par le Comité Central d'Entreprise de l'UES Amont de TOTAL - 2 place Jean Millier - La Défense 6 - 92078 Paris la Défense cedex, en application de l'article L. 2323-67 du Code du travail. Le texte des projets de résolutions déposés figurent dans les résolutions A à E ci-après (pages 47 et 48).

Exposé des motifs de la résolution A relative à la constitution d'un Comité d'éthique indépendant

La pérennité et la croissance de toute entreprise dépendent de son système de valeurs pour partie énonçables sous forme de principes éthiques qu'elle applique dans ses relations avec ses clients, ses fournisseurs, ses salariés, les états hôtes et les communautés concernées par ses opérations (actionnaires, société civile, etc.).

L'entreprise TOTAL, il convient de s'en féliciter, s'est déjà dotée d'une charte d'Éthique et d'un Comité d'éthique rattaché directement au Président-directeur général.

Cependant, afin de contribuer à l'amélioration de la performance éthique de la société ainsi que de tous ses cadres dirigeants, managers et salariés, il est proposé à l'Assemblée générale la constitution d'un Comité d'éthique indépendant constitué d'administrateurs.

De l'insuffisance d'un Comité d'éthique non indépendant

Un Comité d'éthique composé exclusivement de salariés risque de ne pas réagir avec suffisamment de force ou de conviction, dans des situations qui pourraient mettre en cause le comportement de salariés ou dirigeants pouvant influencer le parcours professionnel des membres du Comité.

La liberté d'expression à l'intérieur de l'entreprise favorise le progrès et ceci est vrai dans tous les domaines, y compris techniques et éthiques. Une entreprise pétrolière, avec des professionnels de niveau international, traitant de questions techniques et scientifiques aux limites des technologies disponibles, ne peut tolérer l'autocensure de ses salariés, tant sur des problématiques éthiques que sur des questions techniques, qui serait motivée par la peur de représailles ou de déplaire à ceux qui pensent autrement, au risque de perdre des opportunités ou de faire des erreurs d'appréciation, parfois tragiques. Le groupe TOTAL, présent dans des pays où la corruption peut exister et souvent exposé à des pressions et des situations complexes, doit se doter d'un Comité d'éthique fort, indépendant et crédible auquel tous ses salariés ou dirigeants puissent avoir recours en toute confiance et sans aucune crainte.

De l'apport d'un Comité d'éthique indépendant

Un Comité d'éthique indépendant, efficace et juste aide l'entreprise à prévenir les pratiques non-éthiques et/ou illégales, ainsi qu'à mieux lutter contre la corruption.

Le Comité d'éthique peut avoir une influence à tous les niveaux hiérarchiques de l'entreprise afin d'éviter tout acte potentiel de corruption, de harcèlement, discrimination ou rétorsion.

Le Comité d'éthique indépendant remplacera le Comité d'éthique rattaché directement au Président-directeur général, bénéficiera de ses travaux et poursuivra sa mission.

Le Comité d'éthique doit être doté de procédures de fonctionnement transparentes et rigoureuses et être facilement accessible à tous.

Un Comité d'éthique indépendant, efficace et juste améliore la performance sociétale et éthique mais aussi la performance technique et économique. La capacité à découvrir de nouveaux gisements d'hydrocarbures ou de nouvelles technologies d'exploitation



Plateforme Absheron, Bakou, Azerbaïdjan.

se trouve accrue dans les compagnies capables d'écouter et d'examiner attentivement toutes les idées des salariés puis de les mettre en oeuvre si elles sont jugées intéressantes. La liberté d'expression sur les questions éthiques est une condition préalable à la liberté d'expression sur les questions techniques.

Ce Comité d'éthique indépendant peut mieux garantir la protection effective des « *whistle blowers* » de bonne foi, en assurant un traitement adéquat des dénonciations portant sur des situations critiques.

Composé de personnes qualifiées, administrateurs en majorité indépendants, le Comité pourra s'entourer du concours de salariés du Groupe ou de personnes extérieures et présentera son rapport annuel directement au Conseil d'administration.

Commentaire du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration estime que les sujets d'éthique sont déjà traités par le Comité de nomination et de la gouvernance qui a pour mission de débattre de tous sujets d'éthique et de conflits d'intérêt. Le Conseil a ainsi modifié le nom de ce Comité, qui est devenu le « Comité de gouvernance et d'éthique ». L'actuel comité d'éthique rend déjà compte de ses travaux au Comité de nomination et de la gouvernance, son Président en faisant ensuite rapport au Conseil pour débat éventuel.

Considérant que le traitement des sujets d'éthique est actuellement équilibré et bien contrôlé par le Conseil d'administration, ce dernier a décidé, en conséquence, de ne pas donner son agrément à cette résolution.

Exposé des motifs de la résolution B relative aux éléments de rémunération des mandataires sociaux et salariés liés aux indicateurs de sécurité industrielle

Le groupe TOTAL a amélioré significativement certains de ses indicateurs environnementaux et de sécurité durant les dernières années. Cependant, l'année 2012 a été marquée par un nombre accru de décès accidentels, ce qui est révélateur des difficultés de l'entreprise à parvenir aux plus hauts standards de l'industrie pétrolière en matière de sécurité.

Les résultats en matière de sécurité dépendent en particulier du comportement des personnes et de la culture d'entreprise. Une compagnie industrielle avec des activités à haut risque comme TOTAL ne peut atteindre les plus hauts standards de la sécurité industrielle qu'en favorisant un climat de pleine liberté d'expression qui ne soit pas contrarié par la crainte de pressions ou représailles en matière d'accidents, presque-accidents et de situations à risque. Un strict respect des procédures et bonnes pratiques est également indispensable pour atteindre cet objectif. Les salariés et prestataires doivent pouvoir s'exprimer librement et formuler leurs commentaires pour le bien de tous. Les erreurs et causes d'accidents ou d'incidents doivent être analysées avec objectivité et humilité et avec la volonté de les corriger au plus vite.

La focalisation sur des indicateurs, surtout s'ils s'avèrent ne pas être les plus pertinents, peut détourner l'attention des

risques industriels majeurs. De plus, le fait de lier des incitations économiques ou financières à l'obtention de résultats de sécurité peut tout simplement fausser les indicateurs et produire un résultat inverse en donnant le sentiment d'une fausse sécurité, comme l'a parfaitement souligné l'OSHA (Organisation Fédérale de Prévention de la Sécurité aux USA).

Le Comité Central d'Entreprise (CCE) de TOTAL a d'ailleurs considéré qu'il était dangereux pour la sécurité des personnes, de l'environnement et des biens, de lier des éléments de rémunération au TRIR (nombre d'accidents par million d'heures travaillées). Ceci permet de tenir compte de la recommandation de l'OSHA et d'éviter la sous-déclaration ou non-déclaration d'accidents. Dans le domaine pétrolier, l'accident de BP en 2005 (Raffinerie de Texas City), qui a causé la mort de 15 personnes et 180 blessés, illustre les dangers de lier le TRIR et la rémunération ou les bonus, ce que BP avait reconnu publiquement dans son rapport édité après cette catastrophe.

Le CCE de TOTAL s'est inquiété de la mise en place d'un dispositif liant une partie de l'intéressement des salariés de TOTAL à l'évolution du TRIR, ce qui peut laisser craindre des pressions ou des incitations à ne pas déclarer les accidents, afin de ne pas affecter le TRIR et par voie de conséquence l'intéressement.

En revanche, le CCE de TOTAL est favorable à lier, le cas échéant, des éléments de rémunération à des indicateurs positifs de sécurité, de nature à prévenir la survenue d'accidents ou à en réduire la gravité ou les conséquences, tels que le nombre d'heures de formation à la sécurité ou le nombre de déclarations d'anomalies et de quasi-accidents.

Commentaire du Conseil d'administration

Dans le cadre de la mission qui lui est attribuée par l'article L. 225-53 du Code de commerce de déterminer la rémunération du dirigeant, le Conseil d'administration a estimé bien-fondé de lier une partie de cette rémunération à des indicateurs de sécurité et a décidé de prendre en compte, pour une part du traitement de base du Président-directeur général, la performance HSE (Santé, Sécurité, Environnement), principalement appréciée en fonction de la réalisation de l'objectif annuel du *Total Recordable Incident Rate* (TRIR), considérant qu'il s'agit d'un indicateur largement utilisé par l'industrie et dont la pertinence est reconnue.

Le Conseil a décidé en conséquence de ne pas donner son agrément à cette résolution.

Exposé des motifs de la résolution C relative à l'engagement de TOTAL en faveur du Label Diversité

Le Label Diversité est le témoignage de l'engagement effectif et volontaire d'un organisme pour promouvoir la diversité en prévenant les discriminations dans le cadre de sa gestion des Ressources Humaines (recrutement, intégration et gestion des carrières), tout en s'attachant à son ancrage territorial et en s'intéressant par ailleurs aux relations qu'il entretient avec ses fournisseurs, ses clients et/ou ses usagers.

Ce label, délivré par AFNOR Certification après avis d'une commission nationale, peut bénéficier à toutes les organisations, quelles que soient leur taille et leur activité. Il ne signale pas une situation parfaite au sein de l'organisation concernée : le Label récompense les actions déjà réalisées et engage l'organisation à continuer à progresser en matière de lutte contre les discriminations.

Commentaire du Conseil d'administration

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que le Groupe a intégré le sujet « Diversité » dans sa politique de Ressources humaines dès 2004, avec la signature de la « Charte de la Diversité ». Le dialogue avec les partenaires sociaux a aussi permis la signature d'accords sur le handicap, l'égalité professionnelle hommes / femmes, les seniors. Le Groupe a également choisi de déployer un cadre de référence appelé « feuille de route diversité » susceptible d'être adapté à la situation particulière de chaque filiale et d'organiser un événement biennal dans près de 70 filiales : les « journées mondiales de la diversité », de façon à poursuivre la sensibilisation des collaborateurs du Groupe sur ce sujet.

Il est précisé par ailleurs que le label Diversité AFNOR évoqué dans la résolution ne concerne que la France, alors que le Groupe, implanté mondialement, se réfère plus particulièrement à des textes de portée plus internationale tels que l'accord européen sur l'égalité des chances ou le Global Compact (ONU).

Le Conseil a décidé en conséquence de ne pas donner son agrément à cette résolution.

Exposé des motifs de la résolution D relative à la présence de représentant des salariés dans le Comité de rémunération

Les membres du Comité de rémunération du Conseil d'administration de TOTAL S.A. sont tous, soit anciens élèves de l'École Polytechnique, soit anciens dirigeants de très grandes entreprises.

En conformité avec les meilleures règles de gouvernance d'entreprise, il conviendrait que TOTAL développe l'indépendance et la diversité des origines au sein de ce Comité de rémunération.

Des représentants des salariés élus par le Comité Central d'Entreprise de TOTAL S.A. sont déjà présents au Conseil d'administration de TOTAL et la présence de tels représentants au Comité de rémunération des grandes entreprises est à présent considérée comme nécessaire par de nombreux responsables politiques.

L'Assemblée générale considère que TOTAL améliorerait sa gouvernance d'entreprise et son image en associant un représentant des salariés au Comité de rémunération.

Commentaire du Conseil d'administration

Il est rappelé qu'il appartient au Conseil d'administration de décider de la création de comités chargés des questions que lui-même ou son Président soumet à leur examen et de fixer la composition et les attributions de ces comités qui exercent leur

activité sous la responsabilité du Conseil (article R. 225-29 du Code de commerce).

Les questions relatives à la rémunération des mandataires sociaux sont débattues en Conseil d'administration, celui-ci étant, en application des dispositions du Code de commerce, seul habilité à en décider. Les représentants du Comité Central d'Entreprise assistent aux réunions du Conseil d'administration avec voix consultative et notamment aux réunions du Conseil d'administration ayant à l'ordre du jour la fixation de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Ils participent ainsi pleinement aux débats sur ces sujets.

Le Conseil d'administration reste toutefois attentif aux réflexions en cours sur le sujet.

Le Conseil a décidé en conséquence de ne pas donner son agrément à cette résolution.

Exposé des motifs de la résolution E relative au développement de l'actionnariat individuel

L'Assemblée générale souhaite favoriser la fidélité des actionnaires individuels et le développement du nombre d'actionnaires personnes physiques détenteurs de l'action TOTAL.

Commentaire du Conseil d'administration

Cette proposition est relative à l'instauration d'un dividende majoré au profit des actionnaires détenant leurs actions au nominatif depuis plus de deux ans en application de l'article L. 232-14 du Code de commerce. Cet article stipule qu'une majoration de dividende dans les limites d'un montant de 10 % du dividende versé et de 0,5 % du capital de la société pour un même actionnaire, peut être attribuée par une société à ses actionnaires qui justifient, à la clôture d'un exercice, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de mise en paiement du dividende, mais à condition que les Statuts de la Société le prévoient. De plus, en vertu de ce même article du Code de commerce, cette majoration ne peut être attribuée avant la clôture du deuxième exercice suivant cette modification des Statuts.

Le projet de résolution dont l'inscription est demandée par le Comité Central d'Entreprise respecte le formalisme prévu par la loi qui impose une modification des Statuts par l'Assemblée générale pour la mise en place d'un tel mécanisme. Ce projet prévoit néanmoins une mise en œuvre à compter du 1er janvier 2014. Or, cette date entraînerait une prise d'effet moins de deux ans avant la clôture du deuxième exercice suivant l'Assemblée générale du 17 mai 2013. De plus, ce projet ne prend pas en compte la distribution possible d'acomptes sur dividende par la Société. Une telle résolution ne pourrait, en conséquence, si elle était approuvée en l'état par l'Assemblée générale, qu'être privée d'effet.

Le Conseil a considéré que, pour l'instant, il convenait de maintenir une distribution de dividende identique pour chaque action et a donc décidé de ne pas donner son agrément à cette résolution.

Annexe

Tableau d'utilisation des autorisations d'augmentation de capital

Tableau récapitulatif l'utilisation, durant l'année, des délégations de compétence et de pouvoirs accordées au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (article L. 225-100 du Code de commerce)

Nature		Plafond nominal, ou en nombre d'actions, ou exprimé en % du capital (nominal, nombre d'actions ou % du capital)
Plafond global d'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital	Valeurs mobilières représentatives de droit de créance donnant accès à une quotité du capital	10 milliards d'euros de valeurs mobilières
	Capital social nominal	2,5 milliards d'euros soit un maximum de 1 000 millions d'actions émises avec droit préférentiel de souscription dont :
		1/ un plafond spécifique de 850 M EUR, soit un maximum de 340 M d'actions, pour les émissions sans droit préférentiel de souscription (avec possibilité d'utilisation d'une clause d'extension), y compris en rémunération de titres apportés dans le cadre d'une OPE sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce, dont :
		1/a un sous-plafond de 10 % du capital social à la date de l'Assemblée générale du 11 mai 2012 ^(b) en rémunération d'apports en nature lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables
2/ un plafond spécifique commun représentant au maximum 1,5 % du capital le jour où le Conseil ^(c) décide l'émission pour : (i) les augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise (17 ^e résolution) et (ii) les augmentations de capital réservées favorisant la mise en œuvre d'un schéma d'épargne salariale en faveur des salariés de filiales étrangères (18 ^e résolution)		
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions		1,5 % du capital social ^(c) le jour où le Conseil décide d'attribuer les options
Attribution gratuite d'actions aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux		0,8 % du capital social ^(c) le jour où le conseil décide d'attribuer les actions

(a) Le nombre d'actions nouvelles dont la création est autorisée par la 13^e résolution de l'AGE du 11 mai 2012 ne peut dépasser 1 000 millions d'actions. Le Conseil d'administration du 18 septembre 2012 a décidé de procéder à une augmentation de capital en 2013 dans la limite d'un montant maximal de 18 millions d'actions (voir note d) ci-dessous). En conséquence, le solde disponible de cette autorisation ressort à 982 000 000 actions nouvelles au 31 décembre 2012.

(b) Capital social au 11 mai 2012 : 2 364 546 966 actions.

(c) Capital social au 31 décembre 2012 : 2 365 933 146 actions.

(d) Le nombre d'actions nouvelles dont la création est autorisée par les 17^e et 18^e résolutions de l'AGE du 11 mai 2012 ne peut dépasser 1,5 % du capital au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant d'utiliser la délégation. Le Conseil d'administration du 18 septembre 2012 a décidé de procéder à une augmentation de capital en 2013, dans la limite d'un montant maximal de 18 millions d'actions. Cette augmentation de capital est réservée aux salariés et à des établissements financiers intervenant à la demande de TOTAL ou à des sociétés ou entités constituées spécifiquement et exclusivement pour la mise en œuvre d'un schéma d'épargne salariale ayant pour objet de donner aux salariés de filiales étrangères des avantages comparables à ceux dont bénéficient les salariés qui peuvent souscrire directement, ou indirectement par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise. En conséquence, le solde disponible de ces autorisations ressort à 17 488 997 actions nouvelles au 31 décembre 2012.

Utilisation en 2012 en nominal ou en nombre d'actions	Solde disponible au 31/12/2012 en nominal ou en nombre d'actions	Date de la délégation ou de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale extraordinaire	Durée de l'autorisation donnée au Conseil d'administration
-	10 milliards d'euros	11 mai 2012 (13 ^e , 14 ^e et 16 ^e résolutions)	26 mois
18 millions d'actions (dans le cadre du plafond 2/ ci-dessous)	2,46 milliards d'euros ^(a) (soit 982 millions d'actions)	11 mai 2012 (13 ^e résolution)	26 mois
-	850 millions d'euros	11 mai 2012 (14 ^e résolution)	26 mois
-	591,1 millions d'euros	11 mai 2012 (16 ^e résolution)	26 mois
18 millions d'actions ^(d)	17,5 millions d'actions ^(d)	11 mai 2012 (17 ^e et 18 ^e résolutions)	26 mois (17 ^e résolution) et 18 mois (18 ^e résolution)
-	29,0 millions d'actions ^(e)	21 mai 2010 (21 ^e résolution)	38 mois
4,3 millions d'actions ^(f)	10,9 millions d'actions ^(f)	13 mai 2011 (11 ^e résolution)	38 mois

(e) Le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions autorisées par la 21^e résolution de l'AGE du 21 mai 2010 ne peut dépasser 1,5% du capital au jour où les options sont consenties par le Conseil d'administration. 4 925 000 options de souscription d'actions TOTAL ayant été consenties par le Conseil d'administration du 14 septembre 2010 et 1 600 000 options de souscription d'actions TOTAL ayant été consenties par le Conseil d'administration du 14 septembre 2011, le nombre restant d'options pouvant être consenties ressort à 28 963 997 au 31 décembre 2012. En outre, les options consenties aux dirigeants mandataires sociaux en vertu de la 21^e résolution de l'AGE du 21 mai 2010 ne peuvent excéder 0,1% du capital existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'attribution. Compte tenu des 240 000 options de souscriptions consenties au Président-directeur général par le Conseil d'administration du 14 septembre 2010 et des 160 000 options de souscriptions consenties au Président-directeur général par le Conseil d'administration du 14 septembre 2011, le nombre restant d'options pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ressort à 1 965 933.

(f) Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la 11^e résolution de l'AGE du 13 mai 2011 ne peut dépasser 0,8% du capital au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant d'effectuer de telles attributions. 3 700 000 actions existantes ayant été attribuées par le Conseil d'administration le 14 septembre 2011 et 4 300 000 actions existantes ayant été attribuées par le Conseil d'administration le 26 juillet 2012, le nombre d'actions pouvant être encore attribuées au 31 décembre 2012 ressort à 10 927 465 actions. En outre, les actions attribuées sous condition de présence et de performance aux dirigeants mandataires sociaux en vertu de la 11^e résolution de l'AGE du 13 mai 2011 ne peuvent excéder 0,01% du capital existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'attribution. Compte tenu des 16 000 actions existantes attribuées sous condition de présence et de performance au Président-directeur général par le Conseil d'administration du 14 septembre 2011 et des 53 000 actions existantes attribuées sous condition de présence et de performance au Président-directeur général par le Conseil d'administration du 26 juillet 2012, le nombre restant d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ressort à 167 593.

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention concernant la mise à disposition de moyens spécifiques

• Personne concernée :

M. Thierry Desmarest, administrateur et Président d'Honneur.

• Nature et objet :

Moyens mis à la disposition du Président d'Honneur de votre Société.

• Modalités :

Le Président d'Honneur, compte tenu des missions de représentation du groupe TOTAL qui lui sont confiées, bénéficie de la mise à disposition des moyens suivants : bureau, assistante, voiture avec chauffeur.

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite au cours de l'exercice écoulé des engagements, concernant l'indemnité de départ à la retraite, le régime supplémentaire de retraite et le versement, sous certaines conditions, d'une indemnité en cas de résiliation ou de non-renouvellement du mandat de M. Christophe de Margerie, déjà approuvés par l'Assemblée générale lors de sa réunion du 11 mai 2012 et qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

a) Engagements concernant les conditions de retraite

• Personne concernée :

M. Christophe de Margerie, Président-directeur général.

• Nature et objet :

Les dirigeants sociaux bénéficient des mêmes dispositions que les salariés de TOTAL S.A. concernés en matière d'indemnité de départ à la retraite et de régime supplémentaire de retraite.

• Modalités :

Indemnités de départ à la retraite

Les dirigeants sociaux bénéficient d'un engagement de versement d'une indemnité de départ à la retraite d'un montant égal à celui prévu par la convention collective nationale de l'industrie du pétrole pour les salariés concernés du groupe TOTAL. Cette indemnité est égale à 25% de la rémunération annuelle fixe et variable perçue au cours des douze derniers mois précédant le départ en retraite du dirigeant social.

Le versement de l'indemnité de départ à la retraite des dirigeants sociaux est soumis à une condition de performance,

considérée comme remplie si deux au moins des trois critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*return on equity*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant social atteint au moins 12 % ;
- la moyenne des ROACE (*return on average capital employed*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant social atteint au moins 10 % ;
- le taux de croissance de la production de pétrole et du gaz du groupe TOTAL est supérieur ou égal à la moyenne du taux de croissance des quatre sociétés : ExxonMobil, Shell, BP, Chevron, au cours des trois années précédant l'année de départ du dirigeant social.

Régime supplémentaire de retraite à prestations définies

Le régime supplémentaire de retraite est celui applicable aux dirigeants sociaux et salariés du groupe TOTAL dont la rémunération excède un montant égal à huit fois le plafond de la Sécurité sociale, au-delà duquel il n'existe pas de système légal ou conventionnel de retraite.

Le bénéfice de ce régime supplémentaire de retraite, financé par TOTAL S.A., est subordonné à des conditions d'âge et d'ancienneté minimum (5 ans), ainsi qu'à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise au moment où il fait valoir ses droits. Cette condition de présence ne s'applique toutefois pas dans les cas d'invalidité ou de départ d'un bénéficiaire de plus de 55 ans à l'initiative du groupe TOTAL.

Ce régime supplémentaire de retraite procure à ses bénéficiaires une pension dont le montant est égal à la somme de 1,8 % de la part de la rémunération de référence comprise entre 8 et 40 plafonds annuels de la Sécurité sociale et 1 % de la part de la rémunération de référence comprise entre 40 et 60 plafonds annuels de la sécurité sociale, multipliée par le nombre d'années d'ancienneté limité à 20 ans. Cette pension de retraite est indexée sur l'évolution du point ARRCO (Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés).

Le cumul des montants annuels de la retraite supplémentaire et des retraites des régimes externes (autres que celles constituées à titre individuel et facultatif) ne peut excéder 45 % de la moyenne des rémunérations des trois dernières années. Si ce plafond était dépassé, le montant de la retraite supplémentaire serait réduit à due concurrence.

Au 31 décembre 2012, les engagements à la charge de la Société au titre du régime supplémentaire de retraite corres-

pondent pour le Président-directeur général, à une pension annuelle égale à 18,85 % de sa rémunération brute annuelle perçue en 2012.

b) Engagements concernant les dispositions applicables en cas de résiliation ou de non-renouvellement du mandat social

• Personne concernée :

M. Christophe de Margerie, Président-directeur général

• Nature et objet :

En cas de résiliation ou de non-renouvellement de son mandat social, le Président-directeur général bénéficiera d'une indemnité de départ.

• Modalités :

Cette indemnité sera égale à deux années de rémunération brute.

La base de référence sera constituée par la rémunération brute (fixe et variable) des douze mois précédant la date de résiliation ou de non-renouvellement du mandat social.

L'indemnité de départ, versée en cas de changement de contrôle ou de stratégie décidé par la Société, ne sera pas due en cas de faute grave ou lourde, ou si le Président-directeur général quitte la Société à son initiative, change de fonctions à l'intérieur du Groupe ou peut faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite à taux plein.

Le versement de cette indemnité en cas de résiliation ou de non-renouvellement du mandat social est soumis à une condition de performance, considérée comme remplie si deux au moins des trois critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*return on equity*) des trois années précédant l'année de départ du Président-directeur général atteint au moins 12 % ;
- la moyenne des ROACE (*return on average capital employed*) des trois années précédant l'année de départ du Président-directeur général atteint au moins 10 % ;
- le taux de croissance de la production de pétrole et du gaz du groupe TOTAL est supérieur ou égal à la moyenne du taux de croissance des quatre sociétés : ExxonMobil, Shell, BP, Chevron, au cours des trois années précédant l'année de départ du Président-directeur général.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 27 mars 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Jay Nirsimloo
Associé

ERNST & YOUNG Audit

Pascal Macioce
Associé

Laurent Vitse
Associé

Rapport des Commissaires aux comptes sur les opérations sur le capital prévues aux résolutions onze et douze de l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2013

Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution des missions prévues par le Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société (résolution n° 11)

En exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au bénéfice de certains salariés du Groupe et des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de sociétés du Groupe, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, dans le cadre des articles L. 225-129-2 et L. 225-177 à L. 225-186-1 du Code de commerce, de consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de salariés et de dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou G.I.E. qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit (i) à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre au titre de l'augmentation de son capital, ou (ii) à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués par celle-ci dans les conditions prévues par la loi, et notamment que les options consenties en vertu de la onzième résolution soient soumises à des plafonds d'émission, à des conditions de présence et de performance, à des conditions de conservation et de couverture par les dirigeants mandataires sociaux et aient une durée d'au maximum huit ans à compter de la date de leur attribution.

Les options consenties ne pourront donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 0,75 % du capital social au jour de la tenue du Conseil décidant d'attribuer les options.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre des dispositions du Code de commerce et des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail (résolution n° 12)

En lien avec l'autorisation susceptible de conduire à une augmentation de capital de la Société présentée à votre approbation dans le cadre de la 11^e résolution de cette Assemblée, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, de la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par émission d'actions ordinaires de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de la Société et des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal de la ou des augmentations du capital ne pourra excéder 1,5 % du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'émission, étant précisé que le montant du capital social émis s'imputera sur le plafond global d'augmentation du capital social autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2012 dans sa treizième résolution. Ces augmentations du capital sont soumises à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail. Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des augmentations du capital, procéder, dans les limites fixées par l'article

L. 3332-21 du Code du travail, à l'attribution gratuite aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, d'actions à émettre ou déjà émises, et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions d'émission de ces opérations.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mis-

sion. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations du capital qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Les conditions définitives des augmentations du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 27 mars 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Jay Nirsimloo
Associé

ERNST & YOUNG Audit

Pascal Macioce
Associé

Laurent Vitse
Associé



Port de Bakou, Azerbaïdjan.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire (Résolutions 1 à 10)

Première résolution

Approbation des comptes de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Troisième résolution

Affectation du bénéfice, fixation du dividende

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le montant du bénéfice net de l'exercice 2012 s'élève à 6 519 781 836,03 euros.

Compte tenu du report à nouveau disponible de 9 313 999 767,81 euros, le bénéfice distribuable à affecter est de 15 833 781 603,84 euros.

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice distribuable, comme suit :

Dividende	5 581 925 355,24 euros
Report à nouveau	10 251 856 248,60 euros
	15 833 781 603,84 euros

Le nombre maximum d'actions ayant droit au dividende au titre de l'exercice 2012 s'élève à 2 385 438 186, correspondant au nombre d'actions composant le capital de TOTAL S.A. au 31 décembre 2012, soit 2 365 933 146 actions, augmenté du nombre maximal d'actions susceptibles d'être créées et de donner droit au dividende au titre de l'exercice 2012, à savoir les 1 505 040 actions créées ou susceptibles d'être créées par levée d'options de souscription d'actions de la Société dans le cadre du plan attribué par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 14 septembre 2011 et les actions susceptibles d'être créées au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés décidée par le Conseil lors de sa réunion du 18 septembre 2012, dans la limite de 18 000 000 d'actions.

En conséquence, un dividende de 2,34 euros par action reviendra à chacune des actions ouvrant droit à dividende étant précisé que si, lors de la mise en paiement des acomptes ou du solde du dividende, le nombre d'actions ouvrant droit à dividende au titre de l'exercice 2012 était inférieur au nombre maximum d'actions susceptibles de bénéficier du dividende indiqué ci-dessus, le bénéfice correspondant à l'acompte ou au solde du dividende qui n'a pas été versé au titre de ces actions, serait affecté au compte « Report à nouveau ».

..... (suite)



Centrale solaire à Madinat Zayed, Émirats Arabes Unis.

Un acompte de 0,57 euro et deux acomptes de 0,59 euro par action ayant été mis en paiement respectivement les 27 septembre 2012, 20 décembre 2012 et 21 mars 2013, le solde à distribuer au titre de l'exercice 2012 de 0,59 euro par action sera détaché de l'action sur Euronext Paris le 24 juin 2013 et mis en paiement en numéraire le 27 juin 2013.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que l'acompte de 0,57 euro par action, les deux acomptes de 0,59 euro par action, ainsi que le solde à distribuer de 0,59 euro par action, sont éligibles à l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158 du Code général des impôts.

Il est rappelé que le dividende versé au titre des trois exercices précédents s'est établi ainsi :

	2011	2010	2009
Dividende global (en millions d'euros)	5 368,4	5 349,8	5 322,2
Montant de l'acompte ^(a) (en euros par action de 2,5 euros de nominal)	0,57 ^(b) 0,57 ^(c) 0,57 ^(d)	1,14	1,14
Nombre d'actions de 2,5 euros de nominal ayant perçu l'acompte	2 354 527 904 ^(b) 2 354 549 380 ^(c) 2 354 547 060 ^(d)	2 346 385 796	2 334 298 280
Solde du dividende ^(a) (en euros par action de 2,5 euros de nominal)	0,57	1,14	1,14
Nombre d'actions de 2,5 euros de nominal ayant perçu le solde du dividende	2 354 554 453	2 346 389 269	2 334 302 370

(a) Montants éligibles à l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158 du Code général des impôts.

(b) 1^{er} acompte.

(c) 2^e acompte.

(d) 3^e acompte.

Quatrième résolution

Autorisation consentie au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et des éléments figurant dans le descriptif du pro-

gramme établi conformément aux articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et du règlement général de l'Autorité des marchés financiers à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.



Plateforme de Yadana, Myanmar.



Site offshore de GRONDIN, au large de Port Gentil, Gabon.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes. Dans ce cadre, ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat est fixé à 70 euros par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions de la Société, ce prix maximal sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

En application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social de la Société au jour de l'utilisation de cette autorisation. Les acquisitions réalisées par la Société ne pourront en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales indirectes, plus de 10 % du capital social.

Au 31 décembre 2012, parmi les 2 365 933 146 actions composant son capital social, la Société détenait, directement 8 060 371 actions, et indirectement, par l'intermédiaire de filiales, 100 331 268 actions, soit au total 108 391 639 actions. Sur ces bases, le nombre maximal d'actions que la Société serait susceptible de racheter s'élève à 128 201 675 actions et le montant maximal qu'elle serait amenée à déboursier pour acquérir ces actions s'élève à 8 974 117 250 euros.

Ce programme de rachat d'actions aura pour objectif de réduire le capital de la Société ou de permettre à la Société d'honorer des obligations liées à :

- des titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société ;
- des programmes d'options d'achat d'actions, plans d'attributions gratuites d'actions, plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, ou autres allocations d'actions aux dirigeants mandataires sociaux ou salariés de la Société ou d'une société du Groupe.

Les rachats pourraient aussi avoir pour objectif une des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, à savoir, au 31 décembre 2012 :

- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport sans pouvoir excéder la limite prévue à l'article L. 225-209, 6° alinéa du Code de commerce dans le cadre d'opération de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action TOTAL S.A. par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer en Bourse ou hors marché sur ses actions dans tout autre but autorisé ou toute pratique de marché admise, ou qui viendrait à être autorisée par la loi ou la réglementation en vigueur ou admise par l'Autorité des marchés financiers. En cas d'opérations réalisées en dehors des objectifs mentionnés ci-dessus, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

En fonction de ces objectifs, les actions de la Société ainsi acquises pourraient notamment être :

- soit annulées dans la limite maximale légale de 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de l'opération, par période de 24 mois ;
- soit attribuées gratuitement aux salariés du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de sociétés du Groupe ;
- soit remises aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions de la Société en cas d'exercice de celles-ci ;
- soit cédées aux salariés, directement ou par l'intermédiaire de fonds d'épargne salariale ;
- soit remises à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- soit utilisées de toute autre manière compatible avec les objectifs énoncés à la présente résolution.

Les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle prive d'effet à hauteur de la partie non utilisée la quatrième résolution de l'Assemblée générale mixte du 11 mai 2012.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

Cinquième résolution**Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Thierry Desmarest**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Thierry Desmarest pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Sixième résolution**Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Gunnar Brock**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Gunnar Brock pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Septième résolution**Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Gérard Lamarche**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Gérard Lamarche pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Huitième résolution (*)**Nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires conformément à l'article 11 des statuts****Agréée par le Conseil d'administration**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, nomme M. Charles Keller en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires pour une période de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Neuvième résolution (*)**Nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires conformément à l'article 11 des statuts****Non agréée par le Conseil d'administration**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, nomme M. Philippe Marchandise en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires pour une période de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Dixième résolution**Jetons de présence alloués au Conseil d'administration**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, fixe à la somme de 1 400 000 euros, le montant global maximum annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013. Cette décision sera maintenue, et ce même montant maximum alloué au Conseil d'administration, pour les exercices ultérieurs jusqu'à l'adoption d'une nouvelle décision de l'Assemblée générale.

(*) Résolutions 8 et 9 : conformément à l'article 11 des statuts de la Société, un seul siège d'administrateur représentant les salariés actionnaires étant à pourvoir, sera seul désigné le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix et au moins la majorité.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire (Résolutions 11 et 12)

Onzième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, à certains salariés du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de sociétés du Groupe, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions émises du fait de levées d'options de souscription

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

- autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des articles L. 225-129-2 et L. 225-177 à L. 225-186-1 du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de salariés et de dirigeants mandataires sociaux de TOTAL S.A. et des sociétés (ou GIE) qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit :
 - à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre au titre de l'augmentation de son capital, ou
 - à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués par celle-ci dans les conditions prévues par la loi ;

- décide que toutes les options consenties en vertu de la présente résolution seront soumises à condition de présence et condition de performance ;
- décide que le nombre total des options consenties en vertu de la présente autorisation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 0,75 % du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant de l'attribution des options ;
- décide que les options consenties aux dirigeants mandataires sociaux de TOTAL S.A. en vertu de la présente résolution ne devront pas excéder 0,05 % du capital existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant de l'attribution des options ;
- décide que la durée des options sera au maximum de huit ans à compter de la date de leur attribution ;
- décide qu'en ce qui concerne les dirigeants mandataires sociaux, les conditions de performance applicables seront fixées par le Conseil d'administration en fonction de plusieurs critères comprenant *a minima* le taux de rentabilité des capitaux propres (*Return On Equity* ou ROE) et le taux moyen de rentabilité des capitaux mis en œuvre du Groupe (*Return On Average Capital Employed* ou ROACE). Ces conditions de performance seront appréciées sur une période minimale de trois exercices sociaux consécutifs ;
- décide en outre que les options consenties aux bénéficiaires autres que les dirigeants mandataires sociaux devront être assujetties à la réalisation de conditions de performance également appréciées sur une période minimale de trois exercices sociaux consécutifs et qui seront fixées par le Conseil d'administration en fonction d'un ou plusieurs critères, comprenant *a minima* le taux de rentabilité des capitaux propres (*Return On Equity* ou ROE) ;



Unité de traitement du gaz, Myanmar.



Dépôt de produits pétroliers de Kampala, Ouganda.

- constate que la présente autorisation emporte, dans le cas d'attribution d'options de souscription, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;
- décide que le prix de souscription ou d'achat des actions sous option sera fixé par le Conseil d'administration selon les modalités et dans les limites autorisées par les textes en vigueur le jour de l'attribution de ces options. Ce prix ne sera toutefois pas inférieur à la moyenne des derniers cours de l'action aux vingt séances de Bourse précédant le jour où le Conseil consentirait des options.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation ou de subdélégation, dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour :

- déterminer si les options consenties seront des options de souscription d'actions ou des options d'achat d'actions ;
- déterminer toutes les modalités des options, notamment les conditions dans lesquelles seront consenties ces options (notamment les conditions de présence et de performance), désigner les bénéficiaires et fixer le nombre d'options allouées à chacun d'entre eux, fixer la ou les dates d'attribution dans les conditions légales ;
- procéder en tant que de besoin aux ajustements du prix, du nombre d'actions sous options ou du nombre d'options consenties à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, en conformité avec les dispositions légales applicables, en fonction des éventuelles opérations financières portant sur les capitaux propres de la Société ;
- définir les périodes de suspension de la faculté d'exercice des options, en cas d'opérations financières portant sur les capitaux propres de la Société ;
- et généralement faire tout ce qui sera utile ou nécessaire et notamment accomplir tous actes et formalités à l'effet de

constater la ou les augmentations de capital résultant de l'exercice des options, modifier les statuts en conséquence.

Cette autorisation est donnée pour une période de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée et prive d'effet, à hauteur des montants non utilisés, la vingt-et-unième résolution de l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2010.

Douzième résolution

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions émises en raison de la souscription des actions par les salariés du Groupe

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 et L. 3332-1 à L. 3332-9 du Code du travail et des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires de la Société, dans la limite de 1,5 % du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'émission, étant précisé que le montant du capital social émis s'imputera sur le plafond global d'augmentation du capital social autorisé par l'Assemblée générale mixte du 11 mai 2012 dans sa treizième résolution ;



Champ de Kashagan, Kazakhstan.

2. réserve la souscription des actions à émettre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de la Société et des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail, dans les conditions prévues à l'article L. 3332-2 du Code du travail, étant précisé que la présente résolution pourra être utilisée aux fins de mettre en œuvre des formules à effet de levier ;
3. autorise le Conseil d'administration à procéder, dans les limites fixées par l'article L. 3332-21 du Code du travail, à l'attribution gratuite aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, d'actions à émettre ou déjà émises ;
4. décide de supprimer au profit des bénéficiaires mentionnés ci-dessus le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises en vertu de la présente résolution et de renoncer à tout droit aux actions ordinaires ou autres titres qui seraient attribués sur le fondement de la présente résolution ;
5. décide que le prix de souscription des actions nouvelles ne pourra être inférieur à la moyenne des derniers cours cotés lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture des souscriptions, diminuée de la décote maximale prévue par la loi au jour de la décision du Conseil d'administration ;
6. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation ou de subdélégation, dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente résolution et notamment :

- pour fixer les conditions et modalités des augmentations de capital et arrêter les dates, conditions et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente résolution ;
- fixer les dates d'ouverture et clôture des souscriptions, le prix, la date de jouissance des titres émis, les modalités de libération des actions, consentir des délais pour leur libération ;
- imputer, s'il le juge opportun, les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission ;
- et, plus généralement, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire et notamment conclure tous accords, accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la réalisation de la ou les augmentations de capital, modifier les statuts en conséquence, procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations des actions émises.

La présente délégation est conférée au Conseil d'administration pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée. Elle prive d'effet à hauteur de la partie non utilisée la dix-septième résolution de l'Assemblée générale mixte du 11 mai 2012.



Bateau Normand Installer, large de Lobito, Angola.



Usine de traitement de Bolashak, Kazakhstan.

Résolutions présentées en application des dispositions des articles L. 2323-67 et R. 2323-14 du Code du travail

Résolution A

Constitution d'un Comité d'éthique indépendant

Non agréée par le Conseil d'administration

Afin d'améliorer la conformité de la Société ainsi que de tous ses cadres dirigeants, managers et salariés aux principes éthiques du Groupe, l'Assemblée générale recommande au Conseil d'administration de procéder à la constitution en son sein d'un Comité d'éthique en majorité indépendant, en remplacement du Comité d'éthique actuel rapportant au Président-directeur général. Ce Comité d'éthique, tout comme le Comité d'audit, le Comité de nomination et de la gouvernance, le Comité des rémunérations et le Comité stratégique, présentera son rapport annuel au Conseil d'administration, chargé à ce dernier de définir sa constitution et son règlement intérieur.

Résolution B

Éléments de rémunération des mandataires sociaux et salariés liés aux indicateurs de sécurité industrielle

Non agréée par le Conseil d'administration

Afin d'améliorer la protection des personnes et biens, l'Assemblée générale recommande :

- que les liens qui peuvent être établis entre certains éléments de rémunération des mandataires sociaux ou des salariés et les paramètres et indicateurs de sécurité industrielle évitent tout risque de non-déclaration d'accidents ou incidents de sécurité ;
- que ces liens concernent préférentiellement des indicateurs positifs de sécurité tels que le nombre d'heures de formation à la sécurité ou le nombre de déclarations d'anomalies et de quasi-accidents, tous éléments de nature à prévenir la survenue et la gravité des accidents.

Résolution C

Engagement de TOTAL en faveur du Label Diversité

Non agréée par le Conseil d'administration

Afin d'aider la progression de la diversité dans le groupe TOTAL, et notamment améliorer la place des femmes dans les équipes dirigeantes du groupe TOTAL ainsi que l'emploi des travailleurs handicapés, l'Assemblée générale demande que

TOTAL fasse les efforts nécessaires afin de recevoir le Label Diversité. Consciente que ceci demande du temps et des efforts, elle demande à la Direction générale de fixer une date cible d'atteinte de cet objectif avant le 31 décembre 2015.

Résolution D

Représentant des salariés dans le Comité de rémunération

Non agréée par le Conseil d'administration

L'Assemblée générale recommande au Conseil d'administration d'intégrer à son Comité de rémunération un représentant des salariés.

Ce représentant des salariés sera désigné par le Comité Central d'Entreprise de TOTAL S.A.

À cet effet, l'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration pour accomplir tous actes, formalités et déclarations en conséquences de cette décision afin de mettre en œuvre cette mesure au 1^{er} janvier 2015.

Résolution E

Développement de l'actionnariat individuel

Non agréée par le Conseil d'administration

L'Assemblée générale décide d'adopter le régime de dividende majoré légal français de 10 % réservé aux actionnaires détenant moins de 0,5 % du capital. Cette majoration sera réservée aux actionnaires détenant une inscription au nominatif depuis au moins 2 ans.

À cet effet, l'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration pour accomplir tous actes, formalités et déclarations en conséquences de cette décision afin de mettre en œuvre cette mesure au plus tard au 1^{er} janvier 2015.

En particulier, l'Assemblée générale décide de modifier l'article 20 des statuts de la Société comme suit :

Article 20 - Affectation des résultats

« Les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, ainsi que de tous amortissements de l'actif social et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé dans l'ordre suivant :

1°) 5 % pour constituer le fonds de réserve légale jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social ;

2°) la somme fixée par l'Assemblée générale en vue de la constitution de réserves dont elle déterminera l'affectation ou l'emploi ;

3°) les sommes dont l'Assemblée générale décide le report à nouveau.

Le surplus est versé aux actionnaires à titre de dividende.

Le conseil d'administration peut procéder à la répartition d'acomptes sur dividende.

Nouveau texte :

« Il sera constitué une masse destinée à distribuer la somme prévisionnellement nécessaire pour attribuer aux actions nominatives remplissant les conditions ci-après la majoration de 10 %.

À compter du 1^{er} janvier 2014, les actions inscrites au 31 décembre de chaque année sous la forme nominative depuis au moins deux ans, et qui le restent jusqu'à la date de mise en paiement du dividende, donnent le droit à leurs titulaires de percevoir un dividende par action majoré de 10 %, arrondi si nécessaire au centime inférieur, par rapport au dividende par action distribué au titre des autres actions, pour autant que le dividende par action avant majoration soit au moins égal au dividende par action avant majoration distribué l'année précédente ajusté pour tenir compte de la variation du nombre d'actions d'une année sur l'autre résultant d'une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices ou d'une division des actions.

Au cas où, à compter du 1^{er} janvier 2014, le Conseil d'administration, sur autorisation de l'Assemblée générale, déciderait d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes, les actions inscrites sous la forme nominative depuis au moins deux ans à la date de début des opérations d'attribution donneront droit à leurs titulaires à une attribution d'actions majorée de 10 % par rapport à celle effectuée au bénéfice des autres actions et selon les mêmes modalités.

Les actions nouvelles ainsi créées seront assimilées, pour le calcul des droits au dividende majoré et aux attributions majorées, aux actions anciennes dont elles sont issues.

Les majorations définies dans chacun des deux alinéas précédents pourront être modifiées ou supprimées par simple décision de l'Assemblée générale extraordinaire selon les modalités que celle-ci déterminera.

En application de la loi, le nombre de titres éligibles à ces majorations ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital de la Société. »

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou son paiement en actions.

L'Assemblée générale peut à toute époque, mais seulement sur la proposition du Conseil d'administration, décider la répartition totale ou partielle des sommes figurant aux comptes de réserves soit en espèces, soit en actions de la Société. »



Centrale solaire à Madinat Zayed, Émirats Arabes Unis.

Administrateurs en exercice en 2012

Durant l'exercice 2012, la composition du Conseil d'administration de TOTAL S.A. a été la suivante :

Christophe de Margerie

Né le 6 août 1951 (nationalité française).

Entré dans le Groupe dès sa sortie de l'École Supérieure de Commerce de Paris en 1974, M. de Margerie a exercé plusieurs fonctions à la direction Financière du Groupe, ainsi qu'à la direction Exploration & Production. En 1995, il est nommé Directeur Général de Total Moyen-Orient. En mai 1999, il entre au Comité exécutif comme Directeur général de l'Exploration & Production. En 2000, il devient Directeur Général adjoint de l'Exploration & Production du nouveau groupe TotalFinaElf. Il est nommé, en janvier 2002, Directeur Général de l'Exploration & Production de TOTAL. Nommé administrateur de TOTAL lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006, il devient Directeur Général de TOTAL à compter du 14 février 2007. Le 21 mai 2010, il est nommé Président-directeur général de TOTAL. M. de Margerie est également administrateur de l'Institut du monde arabe.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2006. Dernier renouvellement : 11 mai 2012 jusqu'en 2015.

Président du Comité stratégique.

Détient 105 556 actions TOTAL et 59 419 parts du FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE.

Mandats en cours

- Président-directeur général de TOTAL S.A.* depuis le 21 mai 2010 (Directeur Général depuis le 14 février 2007)
- Président de Total E&P Indonésie
- Administrateur de Shtokman Development AG (Suisse)
- Membre du Conseil de surveillance de Vivendi*
- Gérant de CDM Patrimonial SARL

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président-directeur général d'Elf Aquitaine jusqu'au 21 juin 2010
- Administrateur de Total E&P Russie jusqu'en 2008
- Administrateur de Total Exploration and Production Azerbaïdjan jusqu'en 2008
- Administrateur de Total E&P Kazakhstan jusqu'en 2008
- Administrateur de Total Profils Pétroliers jusqu'en 2008
- Administrateur de Abu Dhabi Petroleum Company Ltd (ADPC) jusqu'en 2008
- Administrateur de Abu Dhabi Marine Areas Ltd (ADMA) jusqu'en 2008
- Administrateur de Iraq Petroleum Company Ltd (IPC) jusqu'en 2008
- Représentant permanent de TOTAL S.A. au Conseil d'administration de Total Abu al Bukhoosh jusqu'en 2008

Thierry Desmarest

Né le 18 décembre 1945 (nationalité française).

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur au corps des Mines, M. Desmarest a exercé les fonctions de Directeur des Mines et de la Géologie en Nouvelle-Calédonie, puis de conseiller technique aux cabinets des ministres de l'Industrie puis de l'Économie. Il rejoint TOTAL en 1981, où il exerce différentes fonctions de direction puis de direction générale au sein de la direction Exploration & Production jusqu'en 1995. Il est Président-directeur général de TOTAL de mai 1995 à février 2007, puis Président du Conseil d'administration de TOTAL jusqu'au 21 mai 2010. Nommé alors Président d'Honneur de TOTAL, il demeure administrateur de TOTAL et Président de la Fondation TOTAL.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1995. Dernier renouvellement : 21 mai 2010 jusqu'en 2013.

Président du Comité de nomination et de la gouvernance, membre du Comité des rémunérations et membre du Comité stratégique.

Détient 186 576 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur de Sanofi*⁽¹⁾
- Administrateur de L'Air Liquide*
- Administrateur de Renault S.A.*
- Administrateur de Renault S.A.S.
- Administrateur de Bombardier Inc.* (Canada)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil d'administration de TOTAL S.A.* jusqu'au 21 mai 2010
- Membre du Conseil de surveillance d'Areva* jusqu'au 4 mars 2010

Le Président d'Honneur assure des missions de représentation du Groupe à haut niveau dans le cadre de la décision du Conseil d'administration du 21 mai 2010.

Patrick Artus

Né le 14 octobre 1951 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Diplômé de l'École Polytechnique, de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE) et de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Artus débute sa carrière à l'INSEE où il participe en particulier aux travaux de

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Les sociétés soulignées sont les sociétés n'appartenant pas au groupe au sein duquel l'administrateur concerné exerce ses principales fonctions.

(1) Société non consolidée sortie du périmètre au 1^{er} juillet 2010.

prévision et de modélisation. Il travaille ensuite au Département d'Économie de l'OCDE (1980) puis devient Directeur des études à l'ENSAE de 1982 à 1985. Il est ensuite Conseiller scientifique à la Direction générale des études de la Banque de France, avant de rejoindre le groupe Natixis en tant que Directeur de la recherche et des études. Il est par ailleurs Professeur associé à l'Université de Paris I Sorbonne. Il est également membre du Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre et membre du Cercle des Économistes.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2009. Dernier renouvellement : 11 mai 2012 jusqu'en 2015.

Membre du Comité des rémunérations, et depuis le 9 février 2012, membre du Comité de nomination et de la gouvernance.

Détient 1 000 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur d'IPSOS

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant.

Patricia Barbizet

Née le 17 avril 1955 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris en 1976, Mme Barbizet a débuté sa carrière au sein du groupe Renault en tant que Trésorier de Renault Véhicules Industriels, puis directeur Financier de Renault Crédit International. Elle a rejoint le groupe Pinault en 1989 en tant que directeur Financier. En 1992, elle devient Directeur Général de Financière Pinault. Elle a été Président du Conseil de Surveillance du groupe Pinault Printemps Redoute jusqu'en mai 2005 et est devenue Vice-Présidente du Conseil d'administration de PPR en mai 2005. Mme Barbizet est également administrateur aux Conseils d'administration des sociétés TOTAL, TF1, Air France-KLM et Fonds stratégique d'investissement.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2008. Dernier renouvellement : 13 mai 2011 jusqu'en 2014.

Présidente du Comité d'audit et membre du Comité stratégique.

Détient 1 000 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Vice-Président du Conseil d'administration de PPR*
- Directeur Général et Administrateur d'Artémis
- Membre du Conseil de surveillance de Financière Pinault
- Directeur Général (non mandataire social) de Financière Pinault
- Administrateur de la Société Nouvelle du Théâtre Marigny
- Représentant permanent d'Artémis au Conseil d'administration d'Agefi
- Représentant permanent d'Artémis au Conseil d'administration de Sebdo le Point
- Membre du Conseil de gérance de Société Civile du Vignoble de Château Latour
- Membre du Conseil de surveillance de Yves Saint Laurent
- *Administratore Delagato* et *administratore* de Palazzo Grazi
- *Chairman of the Board of directors* de Christie's International Plc
- *Board member* de Gucci
- Administrateur de Air France-KLM*
- Administrateur de Bouygues*
- Administrateur de TF1*
- Administrateur du Fonds stratégique d'investissement

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- *Non executive Director* de Tawa Plc* jusqu'en juin 2012
- Directeur Général Délégué de la Société Nouvelle du Théâtre Marigny jusqu'en janvier 2012
- Administrateur de Fnac jusqu'en mai 2011
- Administrateur de Piasa jusqu'en 2008
- Président du Conseil d'administration de Piazza jusqu'en 2008



Opérateur sur le chantier Paenal. Projet CLOV, Porto Amboim, Angola.

Gunnar Brock

Né le 12 avril 1950 (nationalité suédoise).

Administrateur indépendant.

Diplômé d'un MBA d'économie et gestion de la *Stockholm School of Economics*, M. Brock exerce diverses fonctions à l'international dans le Groupe Tetra Pak. Il devient Directeur Général d'Alfa Laval de 1992 à 1994, puis Directeur Général de Tetra Pak de 1994 à 2000. Après avoir été Directeur Général de Thule International, il est Directeur Général de Atlas Copco AB de 2002 à 2009. Il est actuellement Président du Conseil de Stora Enso Oy. M. Brock est par ailleurs membre de la *Royal Swedish Academy of Engineering Sciences* et du Conseil d'administration de la *Stockholm School of Economics*.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 21 mai 2010 et jusqu'en 2013.

Membre du Comité stratégique, et depuis le 9 février 2012, membre du Comité des rémunérations et membre du Comité de nomination et de la gouvernance.

Détient 1 000 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Président du Conseil de Stora Enso Oy
- Président du Conseil de Mölnlycke Health Care Group
- Membre du Conseil de Investor AB
- Président du Conseil de Rolling Optics
- Membre du Conseil de Stena AB*
- Membre du Conseil de Syngenta AG*

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de surveillance de Spencer Stuart Scandinavia jusqu'en 2011
- Directeur Général d'Atlas Copco jusqu'en 2009
- Membre du Conseil de Lego AS jusqu'en 2008

Claude Clément

Né le 17 novembre 1956 (nationalité française).

Entré dans le Groupe en février 1977, M. Clément a débuté à la Compagnie Française de Raffinage qui a assuré sa formation. Il a occupé différentes fonctions à la division exploitation du Raffinage, dans des raffineries françaises et africaines (Gabon, Cameroun). Il est actuellement responsable Méthodes Exploitation Raffinage à la Direction Exploitation Raffinage / Méthodes Exploitation. M. Clément est membre élu titulaire du Conseil de surveillance des FCPE TOTAL ACTIONS EUROPÉENNES, TOTAL DIVERSIFIÉ À DOMINANTE ACTIONS, TOTAL ÉPARGNE SOLIDAIRE depuis 2010, et membre élu titulaire du Conseil de surveillance des FCPE TOTAL DIVERSIFIÉ À DOMINANTE OBLIGATIONS, TOTAL MONÉTAIRE et TOTAL OBLIGATIONS depuis 2010.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 21 mai 2010 et jusqu'en 2013.

Détient 1 060 actions TOTAL et 3 640 parts du FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE.

Mandats en cours

Administrateur de TOTAL S.A.* représentant les salariés actionnaires.

Mandat ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre élu titulaire du Conseil de surveillance du FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE jusqu'en 2012
- Président du Conseil de surveillance du FCPE TOTAL ACTIONS EUROPÉENNES jusqu'en 2011

Marie-Christine Coisne-Roquette

Née le 4 novembre 1956 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Diplômée de l'Université de Paris X Nanterre (droit et anglais), reçue aux Barreaux de Paris puis de New-York en 1980, Mme Coisne-Roquette a exercé le métier d'avocat tant à Paris qu'à New-York jusqu'en 1988, date à laquelle elle a rejoint le groupe familial SONEPAR. De 1988 à 1998, tout en assurant la Direction du holding familial Colam Entreprendre, elle exerce successivement plusieurs mandats de direction opérationnelle au sein de SONEPAR S.A. dont elle devient Président du Conseil en 1998. Elle en est Président-directeur général depuis 2002. Membre du Conseil exécutif du MEDEF depuis 2000, Mme Coisne-Roquette en préside la Commission fiscalité depuis 2005. Mme Coisne-Roquette est également administrateur de l'Association nationale des sociétés par actions (ANSA).

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 13 mai 2011 et jusqu'en 2014.

Membre du Comité d'audit.

Détient 1 130 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Président-directeur général de SONEPAR S.A.
- Président-directeur général de COLAM ENTREPRENDRE
- Administrateur de HAGEMeyer CANADA, Inc.
- Président du Conseil de surveillance de OTRA N.V.
- Administrateur de SONEPAR CANADA, Inc.
- Président du Conseil de surveillance de SONEPAR DEUTSCHLAND GmbH
- Administrateur de SONEPAR IBERICA
- Administrateur de SONEPAR ITALIA HOLDING
- Administrateur de SONEPAR MEXICO
- Membre du Conseil de surveillance de SONEPAR NEDERLAND B.V.

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Les sociétés soulignées sont les sociétés n'appartenant pas au groupe au sein duquel l'administrateur concerné exerce ses principales fonctions.

- Administrateur de SONEPAR USA HOLDINGS, Inc.
- Administrateur de FELJAS et MASSON SAS
- Représentant permanent de COLAM ENTREPRENDRE, membre du Conseil d'administration de CABUS & RAULOT (S.A.S.)
- Représentant permanent de COLAM ENTREPRENDRE et de SONEPAR, co-gérants de SONEDIS (Société civile)
- Représentant permanent de SONEPAR, administrateur de SONEPAR FRANCE
- Représentant permanent de SONEPAR, Président de SONEPAR INTERNATIONAL (S.A.S.)
- Représentant permanent de COLAM ENTREPRENDRE, administrateur de SOVEMARCO EUROPE (S.A.)
- Cogérante de DÉVELOPPEMENT MOBILIER & INDUSTRIEL (D.M.I.) (Société civile)
- Gérante de KER CORO (Société civile immobilière)

Mandat ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil d'administration de SONEPAR MEXICO jusqu'en 2012
- Administrateur de ENCON SAFETY PRODUCTS, Inc. jusqu'en 2010
- Administrateur de HAGEMAYER NORTH AMERICA, Inc. jusqu'en 2010
- Administrateur de HAGEMAYER PPS Ltd jusqu'en 2010
- Président du Conseil d'administration de HAGEMAYER PPS Ltd jusqu'en 2008
- Président du Conseil d'administration de SONEPAR CANADA, Inc. jusqu'en 2009
- Président du Conseil d'administration de SONEPAR France jusqu'en 2009
- Président du Conseil d'administration et administrateur délégué de SONEPAR IBERICA jusqu'en 2009
- Président du Conseil d'administration de SONEPAR ITALIA HOLDING jusqu'en 2009
- Président du Conseil d'administration de SONEPAR MEXICO jusqu'en 2010
- Président du Conseil de surveillance de SONEPAR NEDERLAND B.V. jusqu'en 2009
- Président du Conseil d'administration de SONEPAR NORDIC A/S jusqu'en 2009

- Président du Conseil d'administration et CEO de SONEPAR USA HOLDINGS, Inc. jusqu'en 2009
- Administrateur de VALLEN CORPORATION jusqu'en 2010
- Représentant permanent de SONEPAR, administrateur de A.E.D. jusqu'en 2010
- Représentant permanent de SONEPAR, administrateur de C.S.O. jusqu'en 2010
- Représentant permanent de SONEPAR, administrateur de COLLIN SIGMADIS jusqu'en 2010
- Représentant permanent de SONEPAR, administrateur de G.M.T. jusqu'en 2010
- Représentant permanent de SONEPAR, administrateur de S.N.E. jusqu'en 2010
- Représentant permanent de SONEPAR, administrateur de S.S.E. jusqu'en 2010
- Représentant permanent de SONEPAR, commandité de SONEPAR BELGIUM jusqu'en 2009
- Représentant permanent de SONEPAR, administrateur de TEISSIER jusqu'en 2010

Bertrand Collomb

Né le 14 août 1942 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur au corps des Mines, M. Collomb exerce diverses fonctions auprès du ministère de l'Industrie et de cabinets ministériels de 1966 à 1975. Il rejoint le groupe Lafarge en 1975, au sein duquel il occupe diverses fonctions de direction. Il est Président-directeur général de Lafarge de 1989 à 2003, puis Président du Conseil d'administration de 2003 à 2007, enfin Président d'Honneur depuis 2007. Il est également Président de l'Institut des Hautes Études pour la Science et la Technologie (IHEST).

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000. Dernier renouvellement : 11 mai 2012 jusqu'en 2015.

Membre du Comité de nomination et de la gouvernance, et jusqu'au 9 février 2012 membre du Comité des rémunérations.

Détient 4 932 actions.



Plate-forme au large de Port Gentil, Gabon.



Centre de recherche à Doha, Qatar.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur de DuPont* (États-Unis)
- Administrateur de Atco* (Canada)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Lafarge* jusqu'en 2012
- Président de l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI) jusqu'en 2011

Paul Desmarais, jr

Né le 3 juillet 1954 (nationalité canadienne).

Administrateur indépendant.

Diplômé de l'Université McGill à Montréal et de l'Institut européen d'administration des affaires (INSEAD) de Fontainebleau, M. Desmarais est successivement élu Vice-Président en 1984, puis Président du Conseil en 1990, de la Corporation Financière Power, une compagnie qu'il a aidé à mettre sur pied. Depuis 1996, il est Président du Conseil et Co-Chef de la Direction de Power Corporation du Canada.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2002. Dernier renouvellement : 13 mai 2011 jusqu'en 2014.

Détient 2 000 ADR (correspondant à 2 000 actions).

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Président du Conseil – Co-Chef de la Direction et membre du Comité exécutif de Power Corporation du Canada*
- Co-Président du Conseil et membre du Comité exécutif de la Corporation Financière Power* (Canada)
- Vice-Président du Conseil d'administration et Administrateur délégué de Pargesa Holding S.A.* (Suisse)
- Administrateur et membre du Comité de direction de La Great-West, compagnie d'assurance-vie (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de Great-West Life & Annuity Insurance Company (États-Unis d'Amérique)
- Administrateur et membre du Comité de direction de Great-West Lifeco Inc.* (Canada)
- Administrateur de Great-West Financial (Canada) Inc. (Canada)
- Administrateur et membre du Comité permanent de Groupe Bruxelles Lambert S.A.* (Belgique)
- Administrateur et membre du Comité de direction de Groupe Investors Inc. (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction du Groupe d'assurance London Inc. (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de London Life, compagnie d'assurance-vie (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de Mackenzie Inc.
- Administrateur et Président délégué du Conseil de La Presse, Itée (Canada)
- Administrateur et Président délégué de Gesca Itée (Canada)

- Administrateur de GDF Suez* (France)
- Administrateur de Lafarge* (France)
- Administrateur et membre du Comité de direction de la Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de la Corporation Financière Canada Life-Vie (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de la Société financière IGM Inc.* (Canada)
- Administrateur et Président du Conseil de 171263 Canada Inc. (Canada)
- Administrateur de 152245 Canada Inc. (Canada)
- Administrateur de GWL-A Financial Inc. (États-Unis d'Amérique)
- Administrateur de Great-West Financial (Nova Scotia) Co. (Canada)
- Administrateur de Great-West Life & Annuity Insurance Company of New-York (États-Unis d'Amérique)
- Administrateur de Power Communications Inc. (Canada)
- Administrateur et Vice-Président du Conseil de Power Corporation International (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de Putnam Investments, LLC (États-Unis d'Amérique)
- Membre du Conseil de surveillance de Power Financial Europe B.V. (Pays-Bas)
- Administrateur de Canada Life Capital Corporation Inc. (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de The Canada Life Insurance Company of Canada (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de Crown Life Insurance Company (Canada)
- Administrateur et Président délégué du Conseil du Groupe de Communications Square Victoria Inc. (Canada)
- Membre du Conseil de surveillance de Parjointco N.V. (Pays-Bas)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil adjoint de 3819787 Canada Inc. (Canada) jusqu'en 2010
- Membre du Conseil de Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc. (Canada) jusqu'en 2009
- Administrateur et Vice-Président du Conseil d'administration d'Imerys* (France) jusqu'en 2008

Anne-Marie Idrac

Née le 27 juillet 1951 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, ancienne élève de l'École Nationale d'Administration (ENA – 1974), Mme Idrac débute sa carrière comme administrateur civil dans divers postes au ministère de l'Équipement dans les domaines de l'environnement, du logement, de l'urbanisme et des transports. Elle a été notamment Directrice générale de l'Établissement public d'Aménagement de Cergy-Pontoise de 1990 à

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Les sociétés soulignées sont les sociétés n'appartenant pas au groupe au sein duquel l'administrateur concerné exerce ses principales fonctions.

1993, et Directrice des transports terrestres de 1993 à 1995. Mme Idrac a été Secrétaire d'État aux Transports de mai 1995 à juin 1997, député des Yvelines élue en 1997 et 2002, conseillère régionale d'Ile-de-France de 1998 à 2002, secrétaire d'État au Commerce extérieur de mars 2008 à novembre 2010. Mme Idrac a également été Présidente-directrice générale de la RATP de 2002 à 2006 puis Présidente de la SNCF de 2006 à 2008.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 11 mai 2012 jusqu'en 2015.

Détient 1 000 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur de Bouygues*
- Administrateur de Saint Gobain*
- Membre du Conseil de surveillance de Vallourec*
- Administrateur de Mediobanca S.p.A.* (Italie)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Présidente de la SNCF jusqu'en 2008.

Barbara Kux

Née le 26 février 1954 (nationalité suisse).

Administrateur indépendant.

Diplômée d'un MBA avec mention de l'INSEAD de Fontainebleau, Mme Kux a rejoint en 1984 McKinsey & Company comme consultante en Management et où elle a été responsable de missions stratégiques pour des groupes mondiaux. Après avoir été responsable du développement des marchés émergents chez ABB puis chez Nestlé entre 1989 et 1999, elle a ensuite été Directeur de Ford en Europe de 1999 à 2003. Mme Kux devient, en 2003, membre du Comité de direction du groupe Philips en charge, à partir de 2005, du développement durable. Elle est depuis 2008 membre du Directoire de Siemens AG. Elle est, en outre, responsable du développement durable du Groupe et en charge de la chaîne d'approvisionnement du Groupe.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 13 mai 2011 jusqu'en 2014.

Membre du Comité stratégique.

Détient 1 000 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Membre du Directoire de Siemens AG*

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil d'administration de l'INSEAD jusqu'en 2011
- Membre du Conseil d'administration de ZF Friedrichshafen AG jusqu'en 2011
- Membre du Conseil d'administration de Firmenich S.A. jusqu'en 2010
- Membre du Conseil d'administration de COFRA Holding AG jusqu'en 2008
- Membre du Group Management Committee de Royal Philips Electronics N.V. jusqu'en 2008

Gérard Lamarche

Né le 15 juillet 1961 (nationalité belge).

Administrateur indépendant.

M. Lamarche est diplômé en Sciences Économiques de l'Université de Louvain-La-Neuve et de l'Institut du Management de l'INSEAD (Advanced Management Program for Suez Group Executives). Il a également suivi la formation du *Wharton International Forum* en 1998-99 (Global Leadership Series). Il a débuté sa carrière professionnelle en 1983 chez Deloitte Haskins & Sells en Belgique et devient ensuite consultant en Fusions et Acquisitions en Hollande en 1987. En 1988, M. Lamarche intègre la Société Générale de Belgique en qualité de gestionnaire d'investissements, contrôleur de gestion de 1989 à 1991 puis conseiller pour les opérations stratégiques de 1992 à 1995. Il entre à la Compagnie Financière de Suez en qualité de Chargé de mission auprès du Président et Secrétaire du Comité de direction (1995-1997), puis participe à la fusion entre la Compagnie de Suez et la Lyonnaise des Eaux,



Opérateur sur le chantier d'Okpo. Projet Clov, Corée du Sud.

devenue Suez Lyonnaise des Eaux (1997), avant de se voir confier le poste de Directeur délégué en charge du Plan, du Contrôle et des Comptabilités. En 2000, M. Lamarche poursuit son parcours par un volet industriel en rejoignant NALCO (filiale américaine du groupe Suez – leader mondial du traitement de l'eau industrielle) en qualité d'Administrateur Directeur Général. En mars 2004, il est nommé Directeur Général en charge des Finances du groupe Suez, puis devient Directeur Général Adjoint en charge des Finances et membre du Comité de direction et du Comité exécutif du Groupe GDF Suez en juillet 2008. Le 12 avril 2011, M. Lamarche est nommé administrateur au sein du Conseil d'administration du Groupe Bruxelles Lambert (GBL). Il y occupe les fonctions d'Administrateur-Délégué depuis janvier 2012. M. Lamarche est également administrateur de Legrand. Il a par ailleurs été nommé, par cooptation, administrateur de TOTAL S.A., en janvier 2012, pour une durée de un an. Il y est également membre du Comité d'audit et membre du Comité stratégique. En avril 2012, il a été nommé censeur de GDF Suez et, en mai 2012, administrateur de Lafarge pour une période de quatre ans.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2012. Nomination par cooptation : 12 janvier 2012 ratifiée le 11 mai 2012, jusqu'en 2013.

Membre du Comité d'audit et membre du Comité stratégique depuis le 12 janvier 2012.

Détient 2 775 actions.

Mandats en cours

- Administrateur-Délégué et administrateur du Groupe Bruxelles Lambert*
- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur et Président du Comité d'audit de Legrand*
- Administrateur de Lafarge*
- Censeur de GDF Suez*

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Electrabel jusqu'en 2011
- Administrateur de Suez Environnement Company jusqu'en 2011
- Administrateur d'International Power Plc jusqu'en 2011
- Administrateur de Europalia International jusqu'en 2011
- Administrateur de GDF Suez Belgium jusqu'en 2011
- Administrateur de Agua de Barcelona jusqu'en 2011
- Administrateur de GDF Suez E.S. jusqu'en 2011
- Administrateur de Suez Tractebel jusqu'en 2011
- Administrateur de Fortis Banque jusqu'en 2010
- Administrateur de Leo Holding Company jusqu'en 2009
- Administrateur de Suez Environnement North America jusqu'en 2009
- Président et administrateur de Genfina jusqu'en 2008
- Administrateur de Distrigaz jusqu'en 2008
- Administrateur et Président de GDF Suez CC jusqu'en 2008
- Administrateur de Suez Environnement* jusqu'en 2008

Anne Lauvergeon

Née le 2 août 1959 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Ingénieur en chef des Mines, Normalienne et agrégée de Sciences physiques, Mme Lauvergeon, après différentes fonctions dans l'industrie, a été nommée en 1990, Secrétaire Général Adjoint de la Présidence de la République. En 1995, elle devient Associé-Gérant de Lazard Frères et Cie. De 1997 à 1999, elle est Vice-Président exécutif et membre du Comité exécutif d'Alcatel, chargée des participations industrielles et de l'international. Mme Lauvergeon est Présidente du Directoire du Groupe Areva de juillet 2001 à juin 2011 et Président-directeur général d'Areva NC (ex Cogema) de juin 1999 à juin 2011.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000. Dernier renouvellement : 11 mai 2012 jusqu'en 2015.

Membre du Comité stratégique.

Détient 2 000 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur de Vodafone Group Plc*
- Présidente du Conseil de surveillance de Libération

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de GDF Suez* jusqu'au 23 avril 2012
- Présidente du Directoire d'Areva* jusqu'au 30 juin 2011
- Président-directeur général d'Areva NC jusqu'au 30 juin 2011
- Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de Safran* jusqu'en 2009

Claude Mandil

Né le 9 janvier 1942 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur Général au corps des Mines, M. Mandil a exercé les fonctions d'ingénieur des Mines pour les régions de Lorraine et de Bretagne. Il a ensuite été chargé de mission à la Délégation de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale (DATAR), puis Directeur Interdépartemental de l'Industrie et de la Recherche et délégué régional de l'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR). De 1981 à 1982, il a exercé les fonctions de conseiller technique au cabinet du Premier ministre, responsable des secteurs de l'industrie, de l'énergie et de la recherche. Il est ensuite nommé Directeur Général puis Président-directeur général de l'Institut de Développement Industriel (IDI) jusqu'en 1988. Il devient Directeur Général du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) de 1988 à 1990. De 1990 à 1998, M. Mandil est Directeur Général de l'Énergie et des Matières Premières au ministère de l'Industrie et devient le premier représentant de la France au Conseil de direction de

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Les sociétés soulignées sont les sociétés n'appartenant pas au groupe au sein duquel l'administrateur concerné exerce ses principales fonctions.

l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE). Il en assume la présidence de 1997 à 1998. En 1998, il est nommé Directeur Général Délégué de Gaz de France puis, en avril 2000, Président de l'Institut Français du Pétrole. De 2003 à 2007, il est Directeur Exécutif de l'AIE. M. Mandil est administrateur de l'Institut Veolia Environnement et de Schlumberger SBC Energy Institute.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2008. Dernier renouvellement : 13 mai 2011 jusqu'en 2014.

Membre du Comité stratégique, et depuis le 9 février 2012, membre du Comité des rémunérations et membre du Comité de nomination et de la gouvernance.

Détient 1 000 actions.

Mandats en cours

Administrateur de TOTAL S.A.*

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Administrateur de GDF Suez* de juillet à décembre 2008

Michel Pébereau

Né le 23 janvier 1942 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Inspecteur général des Finances honoraire, M. Pébereau a occupé diverses fonctions au ministère de l'Économie et des Finances, avant d'être successivement Directeur Général puis Président-directeur général du Crédit Commercial de France (CCF) de 1982 à 1993. Président-directeur général de BNP puis de BNP Paribas de 1993 à 2003, puis Président du Conseil d'administration de 2003 à 2011, il est maintenant Président d'Honneur de BNP Paribas et Président de la fondation BNP Paribas. Il est également membre de l'Académie des sciences morales et politiques, membre du Conseil exécutif du Mouvement des entreprises de France, membre du Conseil d'orientation de l'Institut de l'entreprise, Président d'Honneur du Conseil de surveillance de l'Institut Aspen, Président du Conseil de direction de l'Institut d'études politiques de Paris, et administrateur de la fondation ARC.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000. Dernier renouvellement : 11 mai 2012 jusqu'en 2015.

Président du Comité des rémunérations et, jusqu'au 9 février 2012, membre du Comité de nomination et de la gouvernance.

Détient 2 356 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur de BNP Paribas*
- Administrateur de la Compagnie de Saint-Gobain*
- Administrateur d'AXA*
- Administrateur d'EADS N.V.*
- Administrateur de Pargesa Holding S.A.* (Suisse)
- Administrateur de BNP Paribas SA (Suisse)
- Membre du Conseil de surveillance de la Banque marocaine pour le Commerce et l'Industrie*
- Censeur des Galerias Lafayette

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil d'administration de BNP Paribas jusqu'en décembre 2011
- Administrateur de Lafarge* jusqu'en mai 2011
- Président de la Fédération Bancaire Européenne jusqu'en 2008

Mandat d'administrateur de TOTAL S.A. ayant expiré en 2012

Daniel Bouton

Né le 10 avril 1950 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Inspecteur général des Finances, M. Bouton occupe diverses fonctions au ministère de l'Économie. Il est Directeur du Budget de 1988 à 1990. Il rejoint Société Générale en 1991, dont il devient Directeur Général en 1993 puis Président-directeur général en novembre 1997. Président du groupe Société Générale à partir du 12 mai 2008, il est Président d'Honneur du groupe Société Générale depuis le 6 mai 2009.



Centrale solaire à Madinat Zayed, Émirats Arabes Unis.



Raffinerie de Normandie, France.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1997. Dernier renouvellement : 15 mai 2009 – fin de mandat : 11 mai 2012.

Mandats en cours (informations au 11 mai 2012)

- Administrateur de Veolia Environnement*
- Président de DMJB Conseil

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de TOTAL S.A.* jusqu'au 11 mai 2012
- Président-directeur général de Société Générale* jusqu'en 2008 puis Président du Conseil d'administration jusqu'en 2009

Thierry de Rudder

Né le 3 septembre 1949 (nationalités belge et française).

Administrateur indépendant.

Diplômé en mathématiques de l'Université de Genève et de l'Université Libre de Bruxelles, ainsi que de Wharton (MBA), M. de Rudder occupe diverses fonctions à Citibank de 1975 à 1986, puis au sein du Groupe Bruxelles Lambert dont il est l'Administrateur-délégué.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1999. Dernier renouvellement : 21 mai 2010 jusqu'au 12 janvier 2012.

Membre du Comité d'audit et membre du Comité stratégique jusqu'au 12 janvier 2012.

Mandats en cours (information au 12 janvier 2012)

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur-délégué de Groupe Bruxelles Lambert*
- Administrateur de Brussels Securities (Belgique)
- Administrateur de GBL Treasury Center (Belgique)
- Administrateur de Sagerpar (Belgique)
- Administrateur GBL Energy Sàrl (Luxembourg)
- Administrateur GBL Verwaltung Sàrl (Luxembourg)
- Administrateur GBL Verwaltung GmbH (Allemagne)
- Administrateur de Ergon Capital Partners (Belgique)
- Administrateur de Ergon Capital Partners II (Belgique)
- Administrateur de Ergon Capital Partners III (Belgique)
- Administrateur de GDF Suez*
- Administrateur de Lafarge*
- Administrateur de Electrabel

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Compagnie Nationale à Portefeuille* jusqu'en 2011
- Administrateur de Suez-Tractebel (Belgique) jusqu'en avril 2010
- Administrateur d'Imerys* jusqu'en avril 2010
- Administrateur de GBL Participations (Belgique) jusqu'en 2010
- Administrateur GBL Finance S.A. (Luxembourg) jusqu'en 2009

Rémunération des administrateurs

Le montant des jetons de présence à allouer globalement aux membres du Conseil d'administration a été fixé par l'Assemblée générale du 11 mai 2007 à 1,1 million d'euros par exercice.

En 2012, le montant global des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration s'est élevé à 1,1 million d'euros, étant précisé qu'il y avait quinze administrateurs au 31 décembre 2012, comme au 31 décembre 2011.

Les modalités de répartition du montant global des jetons de présence au titre de 2012 sont restées fondées sur une formule de répartition comprenant une rémunération fixe ainsi qu'une rémunération variable basée sur des montants forfaitaires par réunion, permettant de prendre en compte la participation effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil d'administration et de ses Comités.

Lors de sa réunion du 27 octobre 2011, le Conseil d'administration avait décidé de fixer les modalités de répartition des jetons de présence et les montants fixes et variables par réunion, comme suit, pour tenir compte de la création du Comité stratégique. Ces modalités ont été maintenues par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 9 février 2012 qui a décidé en outre d'un prorata sur le total des montants versés à

chaque administrateur, en cas de dépassement de l'enveloppe de 1,1 million d'euros autorisée par l'Assemblée générale :

- une partie fixe annuelle de 20 000 euros par administrateur (versée *pro rata temporis* en cas de changement en cours d'année), à l'exception de celle du Président du Comité d'audit qui est de 30 000 euros et de celle des autres membres du Comité d'audit qui est de 25 000 euros ;
- un montant de 5 000 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Conseil d'administration ;
- un montant de 3 500 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Comité de nomination et de la gouvernance, du Comité de rémunération ou du Comité stratégique ;
- un montant de 7 000 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Comité d'audit ;
- une majoration de 2 000 euros en cas de participation à un Conseil ou un Comité impliquant un déplacement venant d'un pays hors France ;
- le Président-directeur général ne reçoit pas de jetons de présence au titre de ses mandats d'administrateur de TOTAL S.A. ou d'autres sociétés du Groupe.

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Les sociétés soulignées sont les sociétés n'appartenant pas au groupe au sein duquel l'administrateur concerné exerce ses principales fonctions.

Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus au cours de chacun des deux derniers exercices par chaque administrateur en fonction au cours dudit exercice (article L. 225-102-1 du Code de commerce, 1^{er} et 2^e alinéas)

(Montant brut - en euros)	2012	2011
Christophe de Margerie	(a)	(a)
Thierry Desmarest	651 304 (b)	639 854 (b)
Patrick Artus (c)	72 921	65 500
Patricia Barbizet (d)	118 883	115 500
Daniel Bouton (e)	28 472	63 500
Gunnar Brock (f)	79 992	75 500
Claude Clément	163 429 (g)	156 365 (g)
Marie-Christine Coisne-Roquette (h)	100 763	48 460
Bertrand Collomb (i)	69 827	72 500
Paul Desmarais, jr	64 966	51 000
Anne-Marie Idrac (j)	32 075	-
Bertrand Jacquillat (k)	-	55 040
Barbara Kux (l)	71 153	26 770
Gérard Lamarche (m)	121 695	-
Anne Lauvergeon (n)	60 546	63 500
Lord Levene of Portsoken (o)	-	19 230
Claude Mandil (p)	69 827	63 500
Michel Pébereau (q)	65 408	77 500
Thierry de Rudder (r)	6 912	138 500

(a) Pour le Président-directeur général, voir les tableaux récapitulatifs des rémunérations figurant dans le Document de référence. Le Président-directeur général n'a pas perçu de jetons de présence au titre de ses fonctions d'administrateur.

(b) Président du Comité de nomination et de la gouvernance, membre du Comité de rémunération et du Comité stratégique. Incluant pour 2012 les jetons de présence perçus (76 014 euros) et les pensions de retraite perçues (575 290 euros) et incluant pour 2011 les jetons de présence perçus (77 500 euros) et les pensions de retraite perçues (562 354 euros).

(c) Membre du Comité de rémunération. Membre du Comité de nomination et de la gouvernance à compter du 9 février 2012.

(d) Présidente du Comité d'audit, membre du Comité stratégique.

(e) Administrateur jusqu'au 11 mai 2012.

(f) Membre du Comité stratégique. Membre du Comité de rémunération et du Comité de nomination et de la gouvernance à compter du 9 février 2012.

(g) Incluant pour 2012 les jetons de présence perçus, soit 60 546 euros, ainsi que la rémunération versée par Total Raffinage Marketing (filiale de TOTAL S.A.) soit 102 883 euros et incluant pour 2011 les jetons de présence perçus, soit 58 500 euros, ainsi que la rémunération versée par Total Raffinage Marketing soit 97 865 euros.

(h) Administrateur et membre du Comité d'audit à compter du 13 mai 2011.

(i) Membre du Comité de nomination et de la gouvernance. Membre du Comité de rémunération jusqu'au 9 février 2012.

(j) Administrateur à compter du 11 mai 2012.

(k) Administrateur et membre du Comité d'audit jusqu'au 13 mai 2011.

(l) Administrateur depuis le 13 mai 2011. Membre du Comité stratégique.

(m) Administrateur, membre du Comité d'audit et membre du Comité stratégique à compter du 12 janvier 2012.

(n) Membre du Comité stratégique.

(o) Administrateur jusqu'au 13 mai 2011.

(p) Membre du Comité stratégique. Membre du Comité de rémunération et du Comité de nomination et de la gouvernance à compter du 9 février 2012.

(q) Président du Comité de rémunération. Membre du Comité de nomination et de la gouvernance jusqu'au 9 février 2012.

(r) Administrateur, membre du Comité d'audit et membre du Comité stratégique jusqu'au 12 janvier 2012.

Les administrateurs en exercice n'ont perçu, au cours des deux derniers exercices, aucune rémunération ou avantage de toute nature de la part de sociétés contrôlées par TOTAL S.A. à l'exception de M. Clément, salarié de Total Raffinage Marketing. Les rémunérations indiquées (à l'exception de celle du Président-directeur général, et de M. Clément, et de

M. Desmarest), correspondent uniquement aux jetons de présence (montant brut) versés au titre de l'exercice considéré. En outre, il n'existe aucun contrat de service liant un administrateur à TOTAL S.A. ou à l'une de ses filiales qui prévoirait l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

Renseignements concernant les candidats au poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires dont la nomination est proposée à l'Assemblée générale

(Résolution 8)

M. Charles Keller

Né le 15 novembre 1980, de nationalité française.

Nombre d'actions TOTAL détenues : 270. Nombre de parts du FCP TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE détenues : 2 283.

Références professionnelles :

Diplômé de l'École Polytechnique et de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC), Charles Keller est entré dans le Groupe en 2005 à la raffinerie de Normandie au poste de contrôleur de performances. En 2008 il est chargé de mission à la raffinerie de Grandpuits pour améliorer l'efficacité énergétique et animer le plan fiabilité du site. En 2010 il rejoint l'Exploration-Production et Yemen LNG, comme «*reliability engineer*» puis chef du service Production Support en charge de l'optimisation de l'usine.

Lors de ses fonctions au raffinage, Charles Keller a exercé des mandats au sein du Comité d'Établissement des deux raffineries et participé au Comité Central d'Entreprise de l'UES Aval en qualité d' élu puis de représentant syndical.

Charles Keller est membre élu, représentant les porteurs de parts, du Conseil de surveillance du Fonds Commun de Placement d'Entreprise TOTAL ACTIONNARIAT France depuis novembre 2012. Il est également membre élu du Conseil de surveillance des FCPE TOTAL DIVERSIFIÉ À DOMINANTE ACTIONS, TOTAL ACTIONS EUROPÉENNES, TOTAL ÉPARGNE SOLIDAIRE depuis 2011.

Mandats en cours ou ayant expiré

Néant



Chantier naval de Sonamet, Lobito, Angola.

(Résolution 9)

M. Philippe Marchandise

Né le 31 janvier 1956, de nationalité belge.

Nombre d'actions TOTAL détenues : 1 384. Nombre de parts du FCP TOTAL ACTIONNARIAT INTERNATIONAL CAPITALISATION détenues : 6 319.

Références professionnelles :

Diplômé des facultés universitaires Saint-Louis (Bruxelles) droit et sciences économiques, et de l'Université catholique de Louvain (droit) et de la *George Washington University*, Philippe Marchandise est entré à la direction juridique de Fina SA (marketing) à Bruxelles en 1979. Il devient en 1982 responsable des négociations internationales, des joint-ventures et des litiges et responsable des assemblées générales. Depuis

2000, il est Secrétaire du Conseil d'administration de Petro-Fina SA (aujourd'hui Total Petrochemicals & Refining SA/NV). Il est représentant de la Direction Juridique Groupe en Belgique depuis 2001 et responsable des aspects corporate (droit des sociétés) pour les filiales belges du Raffinage-Chimie depuis 2012.

Philippe Marchandise est également Maître de conférences à l'Université de Liège, chargé de cours à l'Institut d'Études Politiques de Lille et juge consulaire au Tribunal de commerce de Bruxelles.

Philippe Marchandise est Président et membre élu, représentant les porteurs de parts, du Conseil de surveillance du Fonds Commun de Placement d'Entreprise TOTAL ACTIONNARIAT INTERNATIONAL CAPITALISATION depuis 2001.

Mandats en cours :

Fonction	Société	
Administrateur	Caisse Autonome du groupe TOTAL (Belgique)	Depuis 2003
Administrateur	Etmofina SA	Depuis 2002
Administrateur	Feluy Immobati SA	Depuis 2001
Administrateur	Futero SA	Depuis 2007
Administrateur	Total Finance Group Services SA	Depuis 2000
Administrateur	Photovoltech SA	De 2001 à 2013
Membre du Conseil de surveillance	Mafina B.V.	Depuis 2000
Membre du Conseil de surveillance	Total International NV	Depuis 2006

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années :

Fonction	Société	
Administrateur	Charterhouse Petroleum Netherlands	De 2005 à 2012
Administrateur	Copartal SA	De 2008 à 2012
Administrateur	Cofinpa SA	De 2005 à 2008
Administrateur	Sipartex SA	De 2001 à 2008

Modalités de désignation des candidats au poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires :

M. Charles Keller a été élu candidat par le Conseil de surveillance du Fonds commun de placement d'entreprise TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE (80 038 262 actions TOTAL détenues au 31/12/2012), lors de sa réunion du 13 décembre 2012, à la majorité des voix des membres du Conseil présents et représentés.

M. Philippe Marchandise a été élu candidat par le Conseil de surveillance du Fonds commun de placement d'entreprise TOTAL ACTIONNARIAT INTERNATIONAL CAPITALISATION (19 995 266 actions TOTAL détenues au 31/12/2012), lors de sa réunion du 25 octobre 2012, à l'unanimité des voix des membres du Conseil présents et représentés.



Ce document a été imprimé sur du papier certifié PEFC, issu de forêts gérées de manière responsable. L'imprimeur qui a réalisé ce document est certifié Imprim'Vert.



Avec Ecofolio, TOTAL encourage le recyclage des papiers. En triant vos déchets, vous participez à la préservation de l'environnement. www.ecofolio.fr

Crédits photos : V. Rackelboom, Marco Dufour, Christian Zaber, Laurent Zilberman, Bernard Blaise, Laurence Lemaire, Courtesy of Sunpower Corp, Gladieu Stephen, Michel Labelle, Thierry Gonzalez, Marc Roussel, Isabelle Michel, Pascal Laurent, Shams, Joon Cho Seong, D.R.

Création et réalisation : The logo of the publisher, featuring the word 'reco' in a stylized font.

rendez-vous sur
total.com

TOTAL S.A.
Siège social :
2 place Jean Millier – La Défense 6
92400 Courbevoie – France
Capital social : 5 914 832 865 euros
542 051 180 RCS Nanterre

Relations Actionnaires individuels

 **N° Vert 0 800 039 039**